



Rapport d'activité 2023

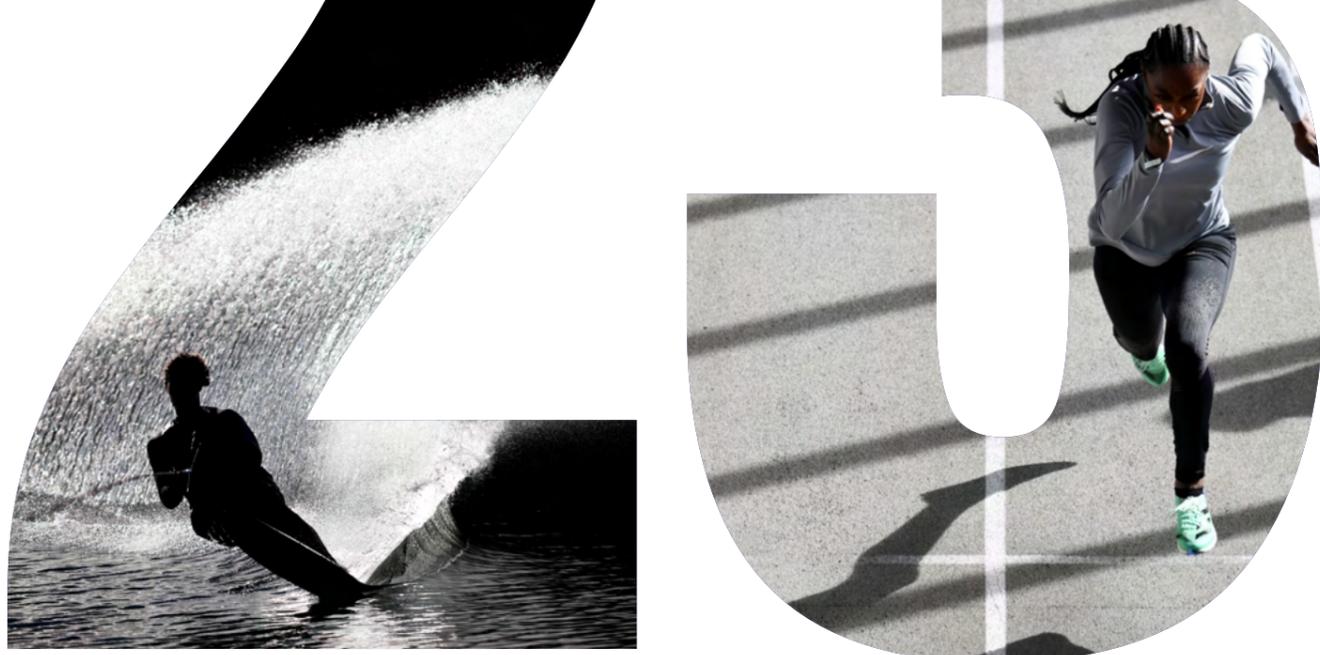


2023



Rapport
d'activité
2023

2023



sommaire

05 **Edito**

06 **Axe 1**

Renforcer le rôle du CNO SF

12 **Axe 2**

Accompagner les membres, les territoires et les athlètes

26 **Axe 3**

Agir pour les grandes causes nationales

34 **Axe 4**

Faire rayonner le sport français à l'international

40 **Réussir les Jeux de Paris 2024 et leur héritage**

52 **Candidature des Alpes Françaises aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2030**

58 **Conférence des conciliateurs, Chambre Arbitrale du Sport et Comité de déontologie**

62 **Rapport de gestion**

edito

En 2023, le Mouvement sportif a su sortir de la crise qu'il traversait depuis près d'un an. En responsabilité, le changement de gouvernance opéré en courant 2023 a permis de retrouver de la sérénité afin que le CNO SF puisse poursuivre sa mission au service de l'intérêt supérieur du sport. L'élection de juin 2023, confirmée par un vote en Assemblée générale le 13 septembre, a démontré notre souhait commun de nous concentrer sur les projets ambitieux de la Maison du sport français, notamment ceux engagés par la présidente Brigitte Henriques et l'équipe déjà en place. Elle a également démontré notre volonté de nous tourner collectivement vers les échéances majeures qui attendent le sport français fédéré. Il me faut saluer le sens des responsabilités de celles et ceux qui ont su se retrouver pour permettre au collectif d'avancer. Il me faut également remercier toutes celles et ceux, élus, bénévoles, athlètes, collaborateurs, membres de commissions, conciliateurs, arbitres et partenaires, qui s'investissent avec passion et engagement au sein du CNO SF et au service du mouvement sportif français.

Nous avons donc poursuivi le déploiement du projet politique conduit depuis 2021. Que ce soit avec la première promotion du Club des 300 femmes dirigeantes ou avec le lancement du programme Dirigeants de Demain, le CNO SF a concrétisé deux formations phares au service de nos 110 fédérations et membres associés. Le CNO SF a renforcé son rôle dans la défense des intérêts du sport fédéré auprès de notre écosystème institutionnel.

L'année 2023 a été, pour nos athlètes, une année riche en sport. Le CNO SF a conduit pas moins de quatre délégations sur le sol européen. Que ce soit aux FOJE d'hiver en Italie et d'été à Maribor, aux Jeux Européens de Cracovie ou aux Jeux Méditerranéens de plage à Hérahkion, 512 athlètes français ont fait briller nos couleurs, décrochant pas moins de 127 médailles ! Nos athlètes nous ont fait vibrer au rythme de leurs exploits tout au long de l'année, laissant augurer d'autres beaux succès en 2024.

**DAVID
LAPPARTIENT**

Président du Comité national
olympique et sportif français
Membre du CIO



Nous avons également continué à construire en 2023 les bases de la contribution du CNO SF au succès des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. En premier lieu, en prenant toute notre part au programme « Gagner en France » afin de mettre l'ensemble de notre délégation dans les meilleures conditions pour que nos athlètes performant à l'été 2024. Le dernier trimestre 2023 a aussi vu les premières validations de sélection des athlètes qui composeront cette délégation historique.

En deuxième lieu, avec la construction du projet du Club France de la Vilette. L'Assemblée générale a voté un engagement financier fort du CNO SF pour cet écrivain. Il sera, pendant les 16 jours des Jeux Olympiques, le lieu de célébration de l'Equipe de France olympique mais également la vitrine du sport français et de nos fédérations et membres pour les 600 000 visiteurs qui y sont attendus.

En troisième lieu, par le suivi des travaux de Paris 2024 et l'anticipation de l'héritage post-Jeux et, notamment, la reprise des programmes d'engagement et d'éducation qui seront au bénéfice du mouvement sportif.

Enfin, l'année 2023 s'est aussi conclue par la décision, le 29 novembre, de la commission exécutive du CIO d'entrer en dialogue ciblé pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030 exclusivement avec la candidature des Alpes françaises. Aux côtés des Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes, du CPSF et avec le soutien de l'Etat et du Président de la République, nous avons pu soutenir une candidature solide et ambitieuse, vectrice d'une transformation profonde et durable pour les Jeux d'hiver. L'aventure continue afin de présenter, lors de la Session du CIO en 2024, un projet abouti pour des Jeux sobres, surs, responsables et inclusifs, aux côtés de toutes les parties prenantes pleinement mobilisées : les athlètes, l'ensemble du mouvement sportif, l'Etat, les collectivités ainsi que les acteurs locaux et économiques.

Le rapport annuel que vous avez entre les mains revient plus en détails sur tous les temps forts de l'année 2023, je vous en souhaite une bonne lecture !



Axe 1

Renforcer le rôle du CNOSF



DAVID LAPPARTIENT
Président du CNOSF



BRIGITTE HENRIQUES
Présidente du CNOSF
De juin 2021 à juin 2023



ASTRID GUYART
Secrétaire générale du CNOSF



CHRISTIAN DULLIN
Vice-président du CNOSF en charge de l'éthique et de la lutte contre le dopage



SYLVIE LE MAUX
Vice-présidente en charge de l'E-sport et co-présidente du Club France des parlementaires



CHARLES FERREIRA
Co-président du Club France des parlementaires



PRUNE ROCIPON
Co-présidente de la commission juridique, administrative et des structures



JACQUES BETTENFELD
Co-président de la commission juridique, administrative et des structures





DAVID
LAPPARTIENT
Président du CNO SF

« 2023 a, une nouvelle fois, été une année riche sur plan institutionnel. Au-delà du travail mené au quotidien pour renforcer ses relations avec les acteurs de l'écosystème, le CNO SF a été au rendez-vous de sa mission de représentation du sport français tout au long de ces douze mois, marqués par le lancement du Comité national pour le renforcement de l'éthique et de la vie démocratique dans le sport, la 3e édition du Pass'Sport ou encore la poursuite des ateliers « Impulsion Politique et Coordination Stratégique » (IPCS). »

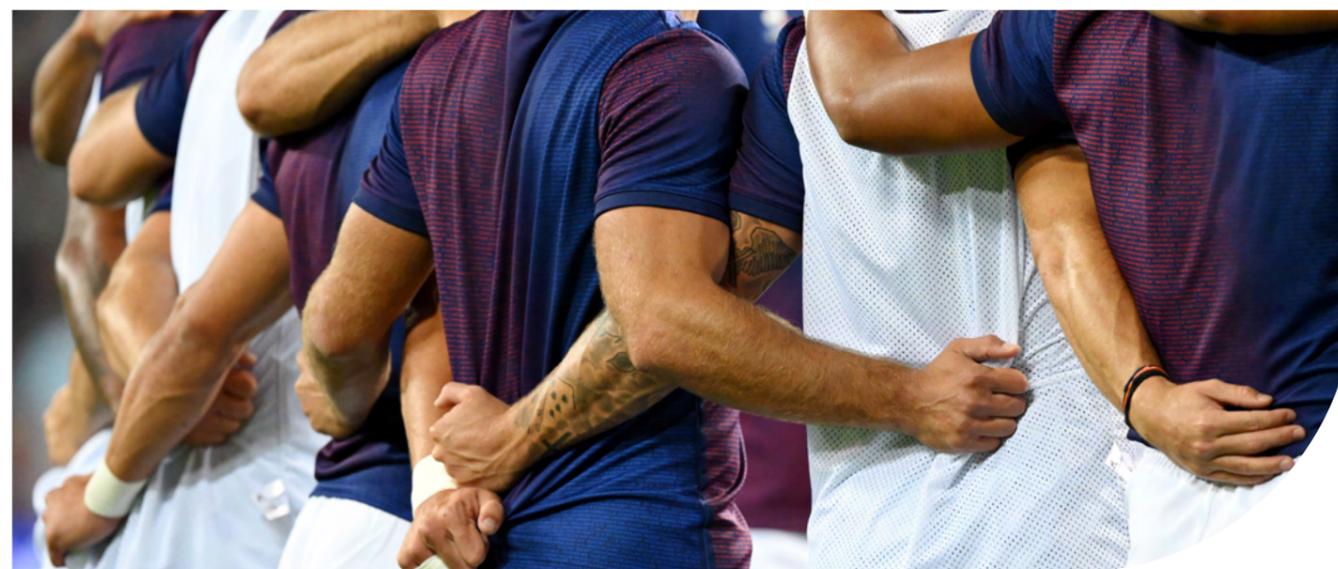
Relations institutionnelles & parlementaires

Gouvernance du sport

Dans la continuité du séminaire sur la gouvernance de juillet 2022, le CNO SF a activement participé aux ateliers « Impulsion politique et coordination stratégique (IPCS) ». Que ce soit sur la thématique du e-sport, du sport féminin, de l'emploi dans la filière, de la pratique sportive des étudiants, du sport en entreprise ou encore du sport et handicap, ces ateliers ont tous abouti à des feuilles de route partagées par l'ensemble des parties prenantes. Le 10 juillet 2023, un séminaire a été organisé à l'INSEP, en présence du président et d'élus du CNO SF, permettant de présenter les principales avancées de l'action collective engagée pour fortifier notre modèle sportif et impacter positivement la société.

Contribution au rapport du Comité national pour renforcer l'éthique et la vie démocratique dans le sport

Le 29 mars 2023 a été lancé le Comité national pour renforcer l'éthique et la vie démocratique dans le sport, coprésidé par Marie-George Buffet et Stéphane Diagana. Pour contribuer aux réflexions du Comité national et être force de propositions, un groupe de travail interne composé de représentants des fédérations, des territoires, des athlètes et arbitres, et de personnalités qualifiées, a été mis en place par le CNO SF, en parallèle d'une saisine du Comité de déontologie. A l'issue des travaux, 23 propositions sur trois axes (sport plus éthique, plus démocratique, plus protecteur) ont été formulées et présentées par David Lappartient au Comité national le 6 septembre 2023. Reprenant en grande partie les propositions du CNO SF, notamment sur le renforcement du rôle des comités éthiques des fédérations, le Comité national a présenté son rapport le 7 décembre autour de 37 propositions qui seront soumises en 2024 à une large consultation du mouvement sportif.



Textes législatifs et relations parlementaires (auditions, commission d'enquête, loi retraites)

Le premier semestre 2023 a été marqué par l'adoption par le Parlement de la réforme des retraites complétée, à la demande du CNO SF et de sa CAHN, par des dispositions spécifiques pour les sportifs de haut niveau.

Par ailleurs, le CNO SF et ses représentants sont intervenus lors de nombreuses auditions parlementaires : place des femmes dans la gouvernance du sport, suivi de la préparation et héritage des Jeux, projet de loi de finances pour 2024 ...

Enfin, au second semestre, une commission d'enquête parlementaire relative aux défaillances des fédérations a été créée et a auditionné de nombreux représentants du mouvement sportif dont le président du CNO SF le 5 octobre. Cette audition a permis de mettre en avant les engagements pris par le CNO SF et les fédérations ces dernières années, mais aussi les pistes d'amélioration pour renforcer la gouvernance du sport, mieux protéger les pratiquants et lutter contre toutes les formes de violence.

Sous l'impulsion du Club France des parlementaires, créé en 2021 et co-présidé par Charles Ferreira et Sylvie Le Maux, le CNO SF a aussi travaillé au renforcement des liens entre les représentants de la nation et le mouvement sportif. Deux grands temps ont ainsi été organisés avec une soixantaine de parlementaires : un dîner-débat en collaboration avec l'Amicale parlementaire de rugby autour de la thématique « Rugby et Olympisme », et un déjeuner-débat au Club France autour des enjeux liés à la loi olympique, à la retraite des sportifs de haut niveau et lors duquel le Club France de la Villette a été présenté en avant-première aux députés et sénateurs.

Rencontres institutionnelles

En complément des échanges mensuels avec le ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, le CNO SF a poursuivi le renforcement de ses collaborations avec les acteurs majeurs de son écosystème (ANDES, Fondation du Sport Français, COSMOS, Agence de l'emploi Civique, Mouvement associatif, MEDEF ...).

En parallèle de ces temps forts entre dirigeants de ces institutions, des liens réguliers et étroits se sont tissés avec les représentants de l'Etat et des acteurs du sport français dont, bien évidemment, l'Agence nationale du sport, qui a notamment pu présenter devant les administrateurs du CNO SF, le 26 janvier 2023, son budget et ses orientations stratégiques pour 2023.





PASS SPORT

Dispositif porté par le Gouvernement

L'édition 2023 du Pass'Sport a permis à plus de 1,4 million de personnes de bénéficier de 50 euros pour financer une inscription dans une association sportive. Ce record d'usage a été rendu possible par la forte mobilisation du mouvement sportif, notamment des CROS, CDOS et CTOS. Le CNOSF, engagé auprès du ministère des Sports, a poursuivi la diffusion des informations nécessaires à la bonne appréhension du dispositif sur le territoire.

Le nombre de clubs accueillant des bénéficiaires du Pass'Sport est en hausse de 14 %, et l'utilisation du dispositif par les étudiants boursiers s'ancre progressivement (+89 % en 2023).

Chiffres clés Pass'Sport

50 €

pour financer une inscription
dans une association sportive

1,4

million de bénéficiaires

56 000

Au sein de 56 000 clubs

+ 14 %

De clubs en plus accueillant
des bénéficiaires

Instances dirigeantes du CNOSF

Suivi du programme politique

Le CNOSF a réuni tout au long de l'année ses instances dirigeantes, chargées de superviser le déploiement de son programme politique.

Au-delà de ces rendez-vous statutaires réguliers, les membres du Bureau exécutif se sont également réunis avec les directrices et directeurs de pôle, le 6 février 2023, le temps d'un séminaire de travail centré sur la revue des différents chantiers en cours et l'établissement de priorités de l'année 2024. S'en sont suivies les 9 et 10 mars 2023 trois réunions d'information et de consultation auprès des fédérations, point d'étape sur la mise en œuvre du programme politique et sur les attentes des membres du CNOSF. L'après-midi de l'Assemblée générale du 25 mai 2023 a aussi été l'occasion d'un temps d'échange spécifique autour des sujets d'Héritage Paris 2024.

A la suite de l'élection à la présidence du CNOSF, un cap a été fixé par David Lappartient, avec l'appui des instances dirigeantes : réussir 2024 et gagner 2030, tout en poursuivant les activités phares du CNOSF.

Afin de répondre à cette ambition et sous l'impulsion du nouveau directeur général, Skander Karaa, nommé en octobre 2023, un travail de structuration interne a ainsi été mené (organigrammes, stratégie RH, etc.) en consultation avec les pôles et le conseil social et économique — tout particulièrement autour des deux projets clés du CNOSF en 2024 et pour lesquels une organisation RH spécifique a été imaginée : l'Equipe de France olympique et le Club France de la Villette. Parallèlement, des réflexions ont été lancées afin d'anticiper les questions d'accompagnement et de mobilisation des collaborateurs durant les Jeux.

Chiffres clés instances dirigeantes

16

réunions du Bureau exécutif élargi

5

réunions du Conseil d'administration

2

Assemblées générales

Élections

Sous la supervision de la secrétaire générale, la vie institutionnelle interne a été marquée en 2023 par une nouvelle élection à la présidence du CNOSF. Dans une démarche de transparence et de participation de l'ensemble de ses membres au processus électoral, plusieurs réunions ont pu être organisées en amont du Conseil d'administration électif, dont une présentation des deux candidats.

Après avoir été élu par ses pairs administrateurs, David Lappartient a été confirmé dans ses nouvelles fonctions par l'Assemblée générale du 13 septembre 2023.

Cette année a aussi vu l'élection de Cédric Gosse, puis de Lise Legrand au Conseil d'administration. Sylvie Le Maux et Nathalie Péchalat ont, sur proposition du président, respectivement rejoint le Bureau exécutif et le Bureau exécutif élargi lors du Conseil d'administration de décembre 2023.

Demandes d'affiliation

En 2023, la commission juridique, coprésidée par Prune Rocipon et Jacques Bettenfeld, a examiné deux demandes d'affiliation au CNOSF à la suite desquelles l'association Premiers de cordée a été admise au titre la catégorie 5. Elle a également pu amorcer une réflexion autour des critères d'affiliation de membres associés au sein du CNOSF (catégorie 5).





JAMES BLATEAU
Vice-président du CNOSF en charge du Service aux membres



GILLES ERB
Conseiller territoires, marketing et nouveaux pratiquants, co-président de la commission des territoires du CNOSF



SÉBASTIEN POIRIER
Vice-président du CNOSF en charge de la transformation économique



ASTRID GUYART
Secrétaire générale, Co-présidente de la commission des athlètes de haut niveau et de la commission interfédérale des agents sportifs



Axe 2

Accompagner les membres, les territoires et les athlètes



ÉRIC TANGUY
Vice-président du CNOSF en charge de Sport en France et de l'innovation, co-président de la Commission sport professionnel



ROMAIN GIROVILLE
Co-président de la commission des athlètes de haut niveau



EVELYNE CIRIEGI
Représentante des CROS



PHILIPPE MANASSERO
Représentant des CDOS



EMMANUELLE BONNET-OULALDJ
Co-présidente de l'Observatoire du sport fédéral



BORIS DARLET
Co-président de l'Observatoire du sport fédéral



BRIGITTE LINDER
Co-présidente de la commission des territoires



JEAN-PIERRE KARAKUILLO
Co-président de la commission interfédérale des agents sportifs



YANNICK SOUVRÉ
Co-présidente de la commission sport professionnel



PRUNE ROCIPON
Co-présidente de la commission juridique, administrative et des structures



JACQUES BETTENFELD
Co-président de la commission juridique, administrative et des structures



CHRISTIAN VANDENBERGHE
Co-président du Club France des entreprises



ANNE-CHANTAL PIGELET GRÉVY
Co-présidente du Club France des entreprises



Services aux membres



**JAMES
BLATEAU**

Vice-président du CNOSF
en charge du Service
aux membres

« Au-delà de la consolidation d'actions initiées en 2022, l'année 2023 a été notamment marquée par le premier événement de l'Observatoire du sport fédéral, le lancement du dispositif Dirigeants de demain et la création d'un nouveau centre de ressources en fin d'année. L'ensemble des travaux menés témoigne de notre volonté de toujours mieux accompagner les membres dans chacune de leurs problématiques. »

Guichet unique

Le « guichet unique », service support avec une ligne téléphonique et une adresse mail dédiée, a été actif tout au long de l'année. Il se positionne comme le premier niveau d'accompagnement des membres et des organes déconcentrés du CNOSF par les équipes du pôle Service aux membres et territoires.

Contact :
GuichetUnique@cnosf.org
01 40 78 28 20

Engagement

Service National Universel (SNU)

La signature en fin d'année d'une convention autour du Service national universel (SNU) va permettre de renforcer la place du sport dans le dispositif, au travers du déploiement des « colorations Sport et Jeux Olympiques et Paralympiques », et de développer des opportunités pour le mouvement sportif, notamment lors de la phase d'engagement du SNU.

Service civique

La collaboration avec l'Agence du service civique a permis d'accompagner les membres du CNOSF et son réseau territorial avec une offre d'intermédiation et un accompagnement individualisé présentés à l'occasion de sessions de formation dédiées.

Dirigeants de demain

L'année a également été marquée par le lancement du programme Dirigeants de demain, dans sa phase nationale. Une première promotion de 31 membres, parrainée par Tony Estanguet, a été animée d'avril à décembre.

Au travers de trois temps de rassemblement et de la mise à disposition de ressources pédagogiques exclusives, les participants ont été formés sur de nombreux thèmes dont :

- Le système de gouvernance du sport français et international ;
- L'approche socio-économique ;
- Les systèmes de prévention contre toutes formes de violence

Le but est de pouvoir, à terme, stimuler l'émergence d'une nouvelle génération de dirigeants pouvant participer au renouvellement des instances dirigeantes en France.

Professionnalisation

Formation

Un catalogue recensant les événements de sensibilisation, d'information et de formation proposés par les différents services du CNOSF a de nouveau été mis en place. Accessible sur le centre de ressource, il est actualisé tout au long de l'année.

L'année écoulée a également permis d'engager la digitalisation de l'offre de formation du CNOSF au travers de l'utilisation de la plateforme développée par Paris 2024 (création de ressources podcasts, vidéos documents pour Dirigeants de demain). Un travail a aussi été mené autour de la reconnaissance des compétences bénévoles des participants aux programmes proposés par le CNOSF. Ces travaux mèneront à la création d'open badges (visuel numérique apposable sur un CV attestant les compétences d'un individu) en début d'année 2024.

A noter également que l'organisme de formation du CNOSF a obtenu avec succès le renouvellement de sa certification Qualiopi en juin 2023 dans le cadre d'un audit de surveillance avec aucune non-conformité relevée.

CRDLA

Le Centre de Ressources du Dispositif Local d'Accompagnement (CRDLA) soutien les fédérations, leurs structures affiliées et les chargés de mission DLA dans leur mission d'accompagnement à la structuration des associations sportives :

- Mise en place d'actions de professionnalisation au sein de leur réseau ;
- Programme de montée en compétences sur les enjeux, les spécificités et les actualités du secteur sportif auprès des chargés de mission DLA ;
- Mise à jour et production de ressources pour accompagner les dirigeants de clubs dans le développement de leur structure.



Chiffres clés dispositifs du CNOSF

Dirigeants de demain

7

modules thématiques

100 h

de contenus de formation

51

intervenants ayant partagé
leur parcours ou leur expertise

CRDLA

120

demandes d'appui réalisées par le CRDLA Sport
en 2023 auprès d'associations sportives
et de chargés de mission DLA

40 %

des demandes d'appui portent sur les modèles socio-
économiques des structures associatives

77

ressources ou articles d'actualité diffusés sur les
différents supports auprès des DLA, des membres
et des territoires

Chiffres clés information, sensibilisation et formation

70

actions (formations, webinaires,
séminaires, ateliers...)

3 350

participants

99

fédérations

Retour sur les formations

87 %

de satisfaction moyenne
exprimée par les stagiaires

92 %

de satisfaction moyenne
exprimée par les formateurs

Observatoire du sport fédéral

Suivant les orientations fixées par la commission, co-présidée par Emmanuelle Bonnet Oulaldj et Boris Darlet, l'observatoire du sport fédéral a mis en œuvre plusieurs actions phares :

- Élaboration des portraits de chacun des membres du CNOSF (fiches d'identité synthétiques) ;
- Réalisation d'une étude intitulée « Les structures associatives et le numérique » en collaboration avec Hello Asso ;
- Organisation de l'événement « La recherche au service du mouvement sportif » avec pour objectif de rapprocher les domaines de la recherche universitaire et du sport. Celui-ci a rassemblé plus de 60 participants et a connu un large succès auprès des deux mondes.



Centre de ressources

Le nouveau centre de ressources du CNOSF, accessible depuis le site internet institutionnel, a été lancé le 20 décembre 2023. Structuré autour de neuf rubriques (CNOSF, Athlètes & Haut niveau, Bénévolat & Métiers, Éthique & Intégrité, International, Juridique, Sporteco, Sport & Société, Territoires), ce service à destination de tous les élus et salariés du CNOSF, des fédérations et des CROS, CDOS et CTOS leur assure :

- Une mise à disposition d'informations, de documents et de contenus multimédias ;
- Un parcours de recherche simplifié ;
- La possibilité de s'abonner à des rubriques en fonction de leurs centres d'intérêt.

Mardi des Présidents

Depuis plus d'un an, le premier mardi du mois est devenu le rendez-vous des présidents et présidentes des structures membres du CNOSF. Avec plus de dix rendez-vous tenus en 2023 et une présence systématique d'une trentaine de participants, cette séquence autour des préoccupations des dirigeants du mouvement sportif sur des thématiques variées (bénévolat, lutte contre les violences, structures déconcentrées, ...), est désormais bien installée auprès de son public.

Service Juridique

Tout au long de l'année 2023, le CNOSF a poursuivi son accompagnement auprès de tous ses publics dont les fédérations membres et les organes déconcentrés du CNOSF :

- Plus de 800 sollicitations traitées, ayant conduit à la rédaction de 120 contrats (soit le double de l'année 2022) ;
- Organisation de trois webinaires et publication de cinq infographies en legal design et fiches sur de multiples sujets (loi sport, procédures d'achat et de mise en concurrence, contrat d'engagement républicain ...)

Le CNOSF a également piloté et mis en place des politiques de conformité : RGPD et lutte contre la corruption et le trafic d'influence.

La commission juridique a également été saisie pour rendre des avis sur différents projets de textes ministériels ainsi que sur les demandes de délivrance et de renouvellement de la délégation du ministère chargé des Sports (campagne sports d'hiver 2023-2026).



Service aux territoires



GILLES
ERB

Conseiller territoires,
marketing et nouveaux
pratiquants

« Tout au long d'une année 2023 très dense, notre action a été guidée par l'ambition de consolider les liens entre le CNOSF et les territoires, et par la volonté d'accompagner les acteurs d'une même région vers une rénovation de leurs relations autour d'un "conseil des présidents" rassemblant les présidents de CROS, CDOS et CTOS d'une région. Une écoute permanente pour offrir de meilleurs services aux membres, de multiples déplacements, de nombreux échanges dans le cadre des la commission et du séminaire des territoires, témoignent d'une forte envie de dialogue et de travail collaboratif. Une dynamique rendue possible par l'engagement sans faille des instances déconcentrées du CNOSF. »

Sous l'impulsion de Gilles Erb et Brigitte Linder, co-présidents de la commission des territoires, et avec l'appui d'Evelyne Ciriégi et Philippe Manassero, l'accompagnement renforcé des 117 CROS, CDOS et CTOS s'est notamment traduit par une plus grande proximité du CNOSF avec les équipes, élus et salariés des structures (près de 20 déplacements dans toutes les régions métropolitaines – Corse comprise – et une réactivité forte aux sollicitations quotidiennes).

Au-delà des actions menées dans le cadre de la mise en œuvre des Plans Olympiques et Sportifs Territoriaux, cette année a été marquée par de nombreuses avancées :

- Aboutissement d'une nouvelle méthode de répartition des subventions de l'Agence nationale du sport au titre des plans sportifs fédéraux. Fruit d'une réflexion menée en coconstruction au sein d'un groupe de travail dédié, puis d'une plus large consultations des structures, elle sera appliquée à compter de 2024 ;
- Forte mobilisation des CROS, CDOS et CTOS dans la perspective de Paris 2024 (activation du label Terre de Jeux, Relais de la flamme, site de célébrations ...). Une série de webinaires lancée à partir d'octobre 2023 permet d'accompagner le déploiement des célébrations dans les territoires ;
- Mise en oeuvre du Pass'Sport 2023, grâce aux organes déconcentrés du CNOSF qui ont pu bénéficier d'un soutien financier du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, négocié par le CNOSF

La mobilisation des organes déconcentrés du CNOSF au séminaire annuel des territoires les 16 et 17 octobre à la Maison du handball (100 % des CROS, 80 % des CTOS et 63 % des CDOS représentés) témoigne de la nouvelle dynamique de travail et de collaboration entre le CNOSF et ses structures déconcentrées.

Chiffres clés service aux territoires

845

sollicitations des CROS, CDOS et CTOS traitées
par le service aux membres

182

participants au séminaire des territoires

1 300

participants au total lors des 21 webinaires organisés
à destination du réseau territorial

8

séquences pour animer le réseau des référents
territoriaux et coordinateurs d'expertise (6 en
visioconférence et 2 séminaires en présentiel)

5

réunions de la commission des territoires

11

séminaires territoriaux réunissant élus et salariés
des CROS et des CDOS d'une même région et dédiés
à la mise en œuvre de projets en concertation et à la
mutualisation des action

Accompagnement à la transformation économique



SÉBASTIEN POIRIER

Vice-président du CNOSF en charge de la Transformation économique

« En 2023, le dispositif d'accompagnement à la transformation économique du CNOSF a touché 85 fédérations qui ont pu profiter de temps d'échanges sur des thématiques pour lesquelles elles ont déclaré un besoin d'accompagnement. L'année 2023 a aussi été marquée par le lancement de Ma Petite Sponso, l'application de cashback solidaire du mouvement sportif. En faisant leurs achats du quotidien, les licenciés et pratiquants obtiennent des remboursements pour eux et génèrent des dons pour leurs clubs, entièrement financés par les marchands référencés sur l'application. »

Partage d'expériences et animation du réseau de référents

En 2023, le CNOSF a poursuivi la montée en puissance de l'animation de son réseau de référents, structuré en 2022 et représentant aujourd'hui plus de 80 fédérations et membres. Plusieurs formats sont ainsi proposés afin d'alimenter cette communauté et favoriser le partage d'expériences autour de thématiques liées à la transformation économique, à l'innovation et aux nouvelles pratiques :

- Une newsletter mensuelle, lancée en janvier 2023 ;
- 12 ateliers et temps d'échanges thématiques.

Convention avec la SporTech

Afin de renforcer les liens entre le mouvement sportif et le monde économique, notamment par le développement de collaborations, une convention a été signée entre le CNOSF et la SporTech, collectif rassemblant plus d'une centaine de startups innovantes dans le domaine du sport. Matérialisant ce rapprochement, un premier temps fort réunissant startups et fédérations a ainsi été organisé à la Maison du Sport français, le 6 juin 2023.



Chiffres clés transformation économique

20

fédérations ont pu témoigner et partager leur expérience à l'occasion des ateliers et temps d'échanges dédiés à la transformation économiques

5

fédérations ont participé pour la première fois à la Paris Games Week 2023 dans le cadre de leurs partiques liées au gaming et au sport virtuel

31

startups accueillies à la Maison du sport français à l'occasion du premier événement organisé dans le cadre de la convention unissant la SporTech et le CNOSF



Ma Petite Sponso, comment ça marche ?

01

Choisir son club

Lors de son inscription, l'utilisateur choisit le club qu'il souhaite soutenir (les clubs fédérés sont déjà référencés).

02

Recevoir et donner

A chacun de ses achats, une partie est remboursée à l'utilisateur. En même temps, son club reçoit automatiquement un don du même montant.

03

Donner plus

L'utilisateur peut aussi décider de tout donner à son club.



Avec Ma Petite Sponso, les petits dons de chacun financent les grands projets de tous !





ÉRIC
TANGUY

Vice-président du CNOSF en charge de Sport en France et de l'innovation

Sport en France

« Depuis sa création en mai 2019, Sport en France existe pour médiatiser les disciplines portées par les 110 fédérations membres du CNOSF. Sport en France est la chaîne de tous les sports, disponible gratuitement sur les box TV des opérateurs ou par internet. En 2023, la chaîne a pris un virage important avec le développement de formats exclusivement réservés au digital. Nous allons continuer sur cette voie en 2024 en développant un nouveau site internet et une nouvelle application, tout en continuant à mettre en valeur toutes les pratiques, tous les sports et tous les sportifs gratuitement pendant toute l'année. »

Chiffres clés depuis la création de la chaîne

SPORT EN FRANCE
LA CHAÎNE DU MOUVEMENT SPORTIF

1,3 M€

investis chaque année par le CNOSF pour la production de contenus sur Sport en France

102

fédérations ont déjà collaboré avec Sport en France, soit 94 % des membres du CNOSF

+ de 1 500 h

de direct

+ de 130

projets Sport en France soutenus par l'Agence nationale du sport

+ de 160k

followers, tout réseaux sociaux confondus (+80k en 2023 par rapport à 2022)

Chiffres clés année 2023

+ de 13 M

de téléspectateurs uniques sur la chaîne (stable par rapport à 2022)

18

productions de fédérations soutenues financièrement par le CNOSF

Quelques compétitions diffusées sur la chaîne en 2023

Ligue féminine de basket, Synergyl Ligue Magnus, Ligue féminine de volleyball, Yonex Internationaux de France, championnat du monde de karaté, Internationaux de France, championnats de France de tir à la corde, Jeux de la Francophonie

+ de 110

compétitions diffusées (hors championnats)

60 %

de temps d'antenne dédié au sport féminin

Fonds de solidarité équipementier

Chaque année, le CNOSF et Le Coq Sportif proposent aux fédérations olympiques de rejoindre le fonds de solidarité équipementier. Ce fonds est financé à hauteur de 400 000 € par le rachat de leurs droits équipementiers par les fédérations d'athlétisme, de basket-ball, de football et de handball et à hauteur de 200 000 € par un apport du CNOSF. Avec cette enveloppe de 600 000 € par an, le CNOSF achète des tenues de représentation aux fédérations qui le souhaitent pour équiper leurs athlètes et staffs lors des événements auxquels ils participent. De son côté, Le Coq Sportif participe à cet effort solidaire en proposant une remise de 62,5 % sur le prix public des tenues.

Chiffres clés fonds de solidarité

14

fédérations ont pu bénéficier du fonds de solidarité en quatre ans

83 246

articles reçus par les 14 fédérations (76 % pour les athlètes, 24 % pour les staffs), ce qui représente plus de 2 millions d'euros investis

62,5 %

de remise proposé par Le Coq Sportif aux athlètes et à l'encadrement par rapport au prix grand public

+ de 5,5 M€

de dotations Le Coq Sportif fournies aux athlètes

Focus 2023

12

Fédérations

20 625

Articles

Sport professionnel

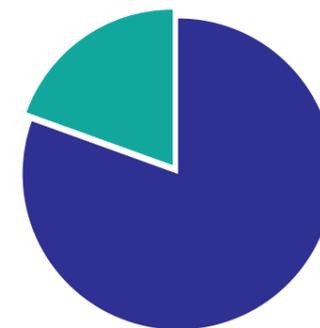
La commission interfédérale des agents sportifs (CIAS), co-présidée par Astrid Guyart et Jean-Pierre Karaquillo, a organisé, le lundi 27 novembre 2023, la première épreuve de l'examen de la licence d'agent sportif comptant pour la session 2023. Cette épreuve a réuni 544 candidats sur les 615 inscrits, issus de huit fédérations (football, basketball, rugby, handball, boxe, volleyball, tennis, cyclisme) dont :

22,5 %
admis

77,5 %
non admis

11,5 %
absents

6,83/20
moyenne des notes



Le taux de réussite a augmenté par rapport à la session 2022 (4,83 % d'admis en 2022).

La CIAS a également poursuivi ses travaux dans le cadre du plan d'action sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme avec le ministère des Sports, la Direction générale du trésor et et le service du Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN).

La commission sport professionnel, co-présidée par Yannick Souvré et Éric Tanguy, s'est focalisée sur le sujet du sport professionnel féminin. Une feuille de route est en train d'être réalisée pour le compte de l'année 2024 pour traiter de nouveaux sujets.





Services aux athlètes

« Accompagner les athlètes, faire remonter leur voix ; tels sont les objectifs que la CAHN a poursuivis en 2023 à travers le déploiement de projets tels que le « Parcours Reconversion Athlètes », les émissions « Athlètes, les rendez-vous de la CAHN », la mise en place des CAHN Fédérales ou encore le dispositif des droits à la retraite pour les sportifs de haut niveau. A l'aube d'une année 2024 unique pour le sport français, ces travaux constituent les témoins de l'engagement total du CNOSE et de la CAHN au service des athlètes. »



ASTRID GUYART
Co-présidente de la commission des athlètes de haut niveau



ROMAIN GIROUILLE
Co-président de la commission des athlètes de haut niveau

Le « Parcours Reconversion Athlètes »

La commission des athlètes de haut niveau (CAHN) du CNOSE a lancé en 2023 la première promotion du « Parcours Reconversion Athlètes ». Ce programme d'accompagnement imaginé et mis en place en collaboration avec l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), répond à la problématique de préparation de l'après-carrière chez les sportifs de haut niveau. Depuis septembre 2023, 15 athlètes ont ainsi été mis en relation avec 15 mentors entreprises, et bénéficient donc d'un accompagnement individualisé durant huit mois afin de sécuriser leur projet de reconversion.

Le programme, entièrement gratuit pour les athlètes, est jalonné de trois sessions plénières, de rendez-vous individuels réguliers et de six à huit ateliers collectifs animés par les consultants APEC sur des thématiques variées (présentation de son projet en 180 secondes, gestion de ses réseaux sociaux professionnels, réponse aux questions clés en entretien d'embauche, ...). La première promotion s'achèvera en mai 2024 et les candidatures pour la seconde ouvriront après les Jeux Olympiques.



Les émissions

« Athlètes, les rendez-vous de la CAHN »

Lancé en 2023, le nouveau programme « Athlètes, les rendez-vous de la CAHN » est diffusé tous les deux mois sur Sport en France. Chaque émission a pour objectif d'offrir des clés de compréhension aux athlètes et de sensibiliser le grand public aux thématiques abordées en donnant la parole aux acteurs du sport (athlètes, institutions sportives, techniciens, médecins ou encore encadrants sportifs).

Cette première année de diffusion aura permis d'accueillir 29 intervenants invités à échanger sur six thématiques : maternité et sport de haut niveau, dopage dans le sport, préparation mentale et santé mentale, Gagner en France, la reconversion des athlètes de haut niveau, et enfin la représentation des athlètes au sein des instances sportives.

Athlètes et armées

Dans le cadre du protocole « plan sport » relatif au soutien du sport de haut niveau dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, 229 athlètes dont 35 en situation de handicap composent aujourd'hui l'armée des champions, dispositif porté par le ministère des Armées et le Centre national des sports de la défense (CNSD) sous le commandement du général Paul Sanzey. Actuellement 167 d'entre eux sont en préparation pour les Jeux de Paris 2024 et 46 pour les Jeux de Milano Cortina 2026.

En 2023, le CNOSE a participé à trois commissions de recrutement, d'avancement et de reconversion (CRAR). Ces commissions se sont tenues en février, juin et décembre, six commissions d'évaluation ont été organisées durant cette année pour les 34 fédérations en partenariat avec les Armées, et un séminaire des fédérations partenaires a été mis en place au mois de mai.

Modalités de sélection en équipe nationale

Consciente de l'enjeu de la santé mentale des athlètes et de l'impact qu'une non-sélection en équipe nationale peut avoir sur celle-ci, la CAHN a travaillé à l'élaboration de préconisations visant à harmoniser les modalités de sélection en équipe nationale et à sécuriser l'ensemble des acteurs concernés.

Portées dans le cadre du dispositif Gagner en France et adressées aux présidents et DTN de fédérations, ces préconisations soulignent le besoin de communication et de transparence, essentiel dans toutes les phases du processus de sélection : de l'élaboration des critères jusqu'à l'annonce des sélections. Cette communication, associée à la mise en place d'un accompagnement individualisé, doit permettre de préserver au mieux la santé mentale des athlètes confrontés à l'épreuve difficile d'une non-sélection.

Chiffres clés services aux athlètes

6

émissions « Athlètes, les rendez-vous de la CAHN »

15

athlètes engagés dans le Parcours Reconversion Athlètes

32

trimestres maximum non cotisés et compensables par l'État pour les sportifs de haut niveau inscrits sur liste à partir de 2012

La réforme des retraites

Au travers du dispositif de validation de droits à la retraite pour les sportifs de haut niveau (SHN) entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012, l'Etat compense les trimestres non cotisés par les SHN pour compléter, à hauteur de quatre trimestres par an, les droits à pension des SHN.

A la suite des échanges entre la CAHN et le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, deux dispositions ont été adoptées :

- L'augmentation de 16 à 32 du nombre de trimestres cotisables pour les sportifs inscrits sur liste après 2012 ;
- La création d'une possibilité de racheter jusqu'à 12 trimestres pour les sportifs inscrits sur liste avant 2012 (pour lesquels une aide financière de l'Etat est toujours en discussion).

En parallèle, le CNOSF et la CAHN travaillent à la mise en place des dispositifs complémentaires, notamment au travers de discussions avec la Fondation du sport français pour compléter le reste à charge et avec la BPCE pour que les athlètes puissent bénéficier de crédits à taux avantageux.



Les CAHN fédérales

Défendues par la CAHN depuis plusieurs années et promulguées dans le cadre de la loi sport du 2 mars 2022, la constitution des CAHN fédérales et l'intégration de leurs représentants au sein des instances dirigeantes doivent permettre d'associer les athlètes à la gouvernance des fédérations.

Afin de favoriser le déploiement de ces commissions, la CAHN a souhaité encourager les athlètes à se saisir de cette opportunité, et accompagner l'ensemble des fédérations dans la mise en place de leur CAHN respective :

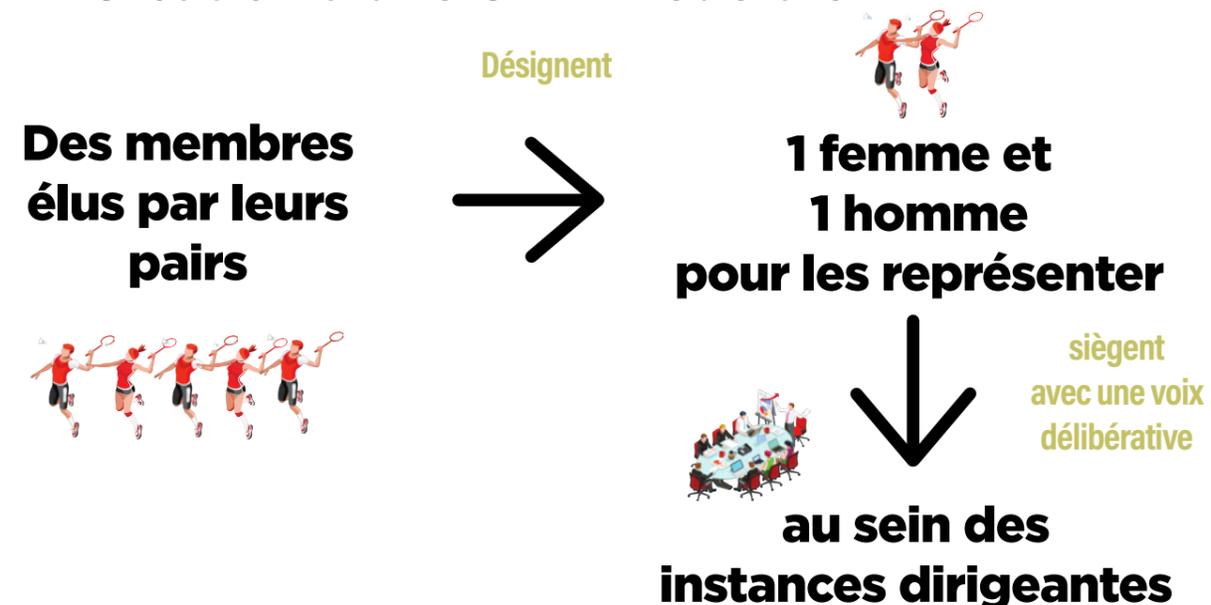
- Rédaction d'un guide diffusé en juin 2023 qui, par la présentation de fiches pratiques, retranscrit les informations clés de manière claire et synthétique ;
- Mise à disposition de ressources et organisation de temps d'échange ciblés, ou collectifs.



**Découvrez le guide
d'accompagnement à la mise en place
des CAHN fédérales**



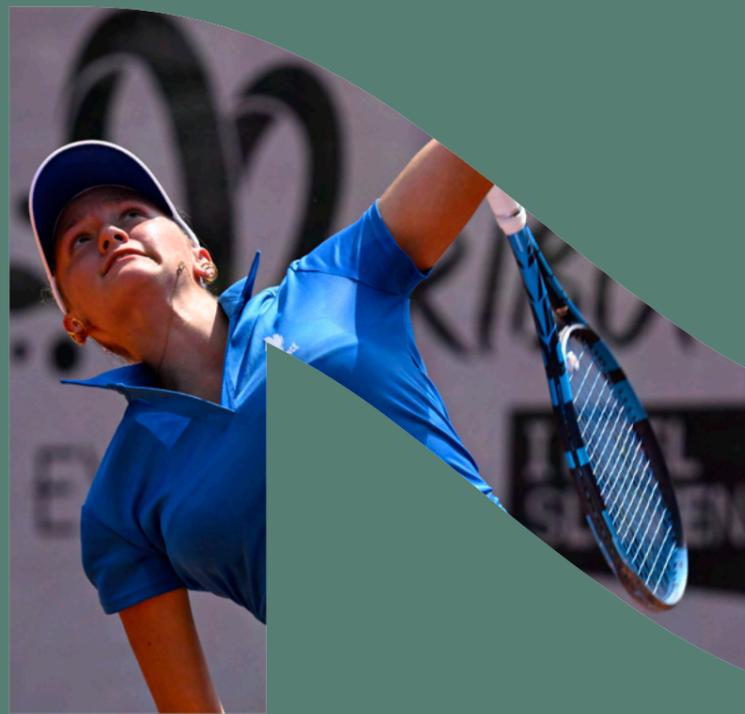
Création d'une CAHN fédérale



Ce que dit la loi

À partir du 1^{er} janvier 2024, les statuts des fédérations délégataires doivent prévoir les modalités selon lesquelles les sportifs de haut niveau participent aux instances dirigeantes de la fédération.

Ils créent une commission des sportifs de haut niveau, composée de membres élus par leurs pairs, qui désigne deux représentants, un homme et une femme, pour siéger dans les instances dirigeantes de la fédération, avec voix délibérative.



JEAN ZOUNGRANA
Vice-président en charge du mieux vivre ensemble, co-président de la commission de lutte contre les violences sexuelles et discriminations et de la commission sports de nature



Axe 3

Agir pour les grandes causes nationales



VÉRONIQUE MOREIRA
Vice-présidente en charge de l'éducation et co-présidente du conseil des Jeunes



BETTY CHARLIER
Vice-présidente en charge de la santé et du sport pour tous et co-présidente de la commission médicale



MARIE-FRANÇOISE POTEREAU
Vice-présidente du CNOSF en charge de Paris 2024 et de la Mixité



CHRISTIAN DULLIN
Vice-président en charge de l'éthique et du dopage



SARAH OURAHMOUNE
Conseillère politique de la ville



NADIR ALLOUACHE
Conseiller



JOËL DHUMEZ
Co-président du Club Mixité



ARNAUD JEAN
Co-président du conseil des jeunes



JEHAN LECOQC
Co-président de la commission médicale



CAROLE MAITRE
Vice-présidente de la commission médicale



CATHERINE MOYON DE BAECQUE
Co-présidente de la commission de lutte contre les violences sexuelles et discriminations



BRIGITTE SOULARY
Co-présidente de la commission des sports de nature





JEAN ZOUNGRANA

Vice-président en charge du Mieux vivre ensemble

« A l'aube d'une année 2024 exceptionnelle lors de laquelle l'activité physique et sportive sera la Grande Cause Nationale, le CNOSF a consolidé en 2023 son expertise et son offre d'accompagnement du mouvement sportif pour faire face à de nombreux défis : la lutte contre toute forme de dérives et de violences, l'adaptation de nos pratiques et méthodes au réchauffement climatique, la construction d'un sport toujours plus inclusif et qui répond aux besoins de chacune et chacun. »

Education Jeunesse

L'année 2023 a été tournée vers la construction de l'héritage des programmes éducatifs des Jeux de Paris 2024. Le CNOSF a donc poursuivi le déploiement de son action en direction de la jeunesse avec la montée en puissance des dispositifs phares :

- La Semaine Olympique et Paralympique 2023, avec pour thème l'inclusion, a vu se mobiliser l'ensemble des fédérations et des territoires ;
- La Journée Olympique a permis de mobiliser un très grand nombre d'élèves ;
- L'accompagnement des Classes olympiques, renforcé à la mesure de l'engouement autour du programme, avec pour objectif de conserver cet élan pour la rentrée 2024 et les suivantes.

Le Conseil des jeunes du CNOSF a, par ailleurs connu un renouvellement partiel de ses membres. Encadré par la commission Conseil des jeunes, co-présidée par Véronique Moreira et Arnaud Jean, il a poursuivi ses travaux lors d'un rassemblement et de multiples échanges afin de formuler des propositions aux instances dirigeantes du CNOSF en 2024.

Chiffres clés éducation jeunesse

4

épisodes de la série « On s'bouge avec l'Equipe de France » créés dans le cadre de la Semaine Olympique et Paralympique (SOP)

1

outil de sensibilisation à l'impact de la pratique sportive sur l'environnement



Découvrez la plateforme ludo-éducative Mission Eco'Sportive

Classes olympiques 2022-2023

+ de 1 050

classes inscrites

25 000

élèves impliqués

Journée olympique 2023

220 000

élèves participants

+ de 1 500 h

d'activité physique déclarées

Mixité & Diversité

Le CNOSF a poursuivi et clos l'accompagnement de la première promotion du Club des 300 femmes dirigeantes qui aura suivi neuf modules en e-learning, neuf classes virtuelles en groupe, deux sessions de codéveloppement et deux webconférences.

Le second appel à candidatures a été lancé au printemps 2023. Avec le soutien de la commission Mixité, co-présidée par Marie-Françoise Potereau et Joël Dhumez, 220 dossiers de candidature pour rejoindre la deuxième promotion ont été traités. Pour les 150 nouvelles lauréates, l'aventure a officiellement débuté le 14 octobre 2023 lors d'un événement regroupant les 300 femmes dirigeantes, en présence de la marraine de la deuxième promotion, Emmanuelle Assmann.

Le CNOSF a également organisé la deuxième édition du colloque « En route pour la mixité en 2024 » autour de la féminisation des métiers du sport, ainsi que trois réunions de la commission Mixité.

Enfin, dans le cadre du Plan national de lutte contre les LGBTphobies, le CNOSF s'est engagé auprès du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques et de l'INSEP pour la mise en place d'un comité d'experts sur la transidentité dans le sport de haut niveau.



Chiffres clés Club des 300

700

candidatures reçues pour les deux promotions du Club des 300

96 %

de satisfaction pour les lauréates de la première promotion

117

lauréates de la première promotion ont obtenu leur certificat de réussite

club des 300

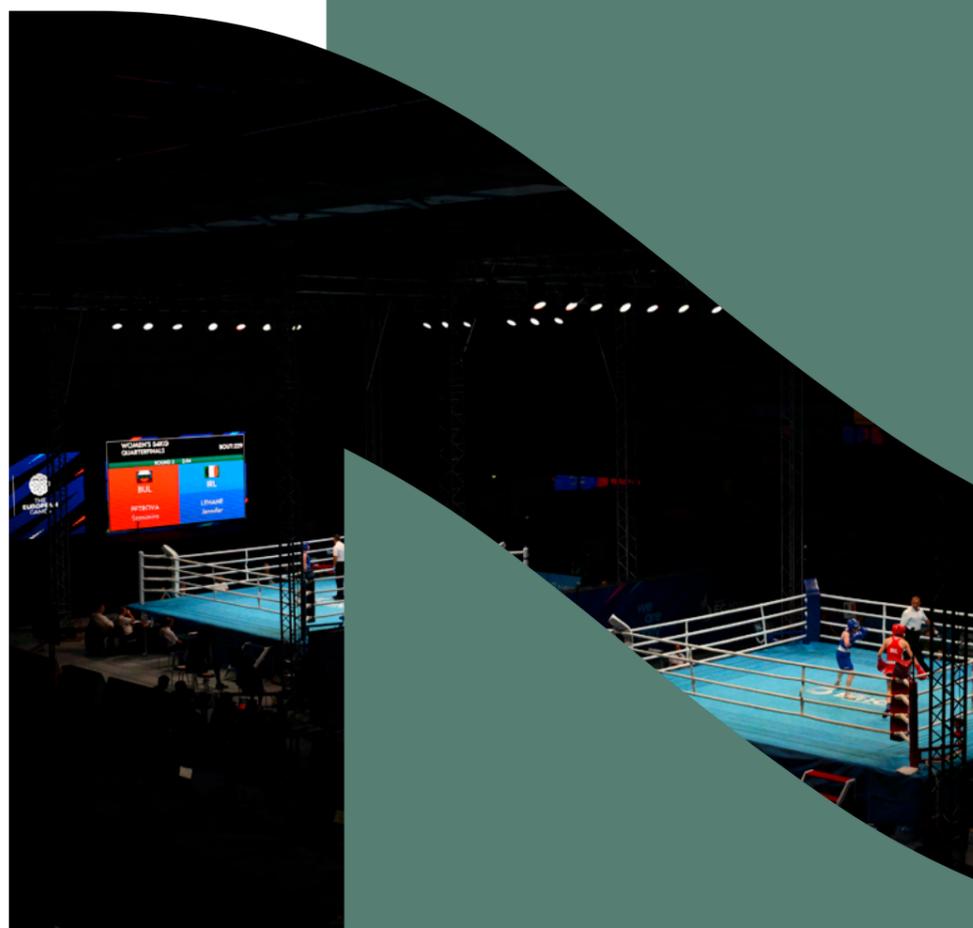
- PROGRAMME MIXITÉ DU CNOSF -

Lutte contre les violences sexuelles et les discriminations

Suite à l'état des lieux réalisé en 2022-2023 et des Assises internationales de lutte contre les violences sexuelles dans le sport le 6 avril 2023, une feuille de route de 17 mesures prioritaires pour la lutte contre les violences sexuelles dans le sport a été publiée. Elle prévoit notamment, pour la période 2023-2025, des actions relatives à la formation des dirigeants, le soutien aux victimes de violence et à la mise en place d'actions de prévention et d'accompagnement pour les Jeux de Paris 2024.

La lutte contre les violences sexuelles est abordée de manière transversale par le CNOSF sous l'impulsion de la commission dédiée co-présidée par Jean Zoungrana et Catherine Moyon de Baecque. Cette lutte est menée en prenant en compte de nombreuses étapes : la prévention sur la posture éducative, la mise en place des bons circuits de signalement et le soutien aux associations d'aide aux victimes.

Retrouvez la feuille de route de 17 mesures prioritaires du CNOSF pour la lutte contre les violences sexuelles dans le sport



Chiffres clés
lutte contre les violences sexuelles
et les discriminations

56

personnes formées ou sensibilisées à la lutte contre les violences sexuelles par le CNOSF

5

associations d'aide aux victimes de violences dans le sport soutenues financièrement par le CNOSF à hauteur de 45 000 €

Sport pour tous

Secours Populaire

L'année 2023 a vu la collaboration entre le CNOSF et le Secours populaire se poursuivre avec pour objectif de « sensibiliser le public le plus large possible à la pratique d'une activité physique et/ou sportive ».

Dans ce cadre, près de 200 enfants accompagnés par le Secours populaire ont pu participer à une journée sportive et solidaire organisée par le CNOSF.

Sentez-vous Sport

Septembre 2023 marquait la 14^e édition de la rentrée sportive « Sentez-Vous Sport » et la 9^e Semaine européenne du sport. Ces événements, gratuits et ouverts à tous, ont permis de promouvoir l'activité physique et sportive avec notamment des opérations portes ouvertes mises en place par les fédérations.

Lancée en 2019, la collaboration avec l'administration pénitentiaire a aussi été reconduite.

En clôture de la rentrée sportive, le Village Sentez-Vous Sport, au parc de la Villette, a permis à 7 000 Franciliens de s'initier à plus de 30 activités sportives proposées par les fédérations.

Enfin, la 10^e édition des Trophées Sentez-Vous Sport, temps fort du sport en entreprise diffusé sur Sport en France, a vu le jury récompenser les actions favorisant la pratique en milieu professionnel dans quatre catégories.

Insertion

Dans le cadre de sa politique d'insertion par le sport, axée sur la remobilisation des publics éloignés de la pratique, le CNOSF a soutenu l'engagement des structures du mouvement sportif dans des projets à vocation sociale. Trois premiers ateliers ont réuni 131 élus et salariés de fédérations ou CROS, CDOS et CTOS :

- Pour un sport inclusif : évaluer son positionnement ;
- Sport en milieu carcéral et réinsertion ;
- Insertion des réfugiés.

2023 a également permis de renforcer les liens avec l'administration pénitentiaire et la protection judiciaire de la jeunesse dans la perspective de projets futurs.

Chiffres clés
Sentez-vous Sport 2023

11 278

événements labellisés
Sentez-Vous Sport en 2023

42

CROS, CDOS et CTOS mobilisés.

60

opérations en établissements pénitentiaires



Responsabilité sociale des organisations sportives (RSO) et sports de nature

En 2023, le CNOSF a poursuivi son accompagnement des fédérations et des structures déconcentrées sur les sujets d'écoresponsabilité, notamment pour assurer la mise en œuvre du Plan de sobriété énergétique du sport, en formant 44 référents Energie.

Le CNOSF a également mis en ligne – avec Paris 2024, le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques ainsi que l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) – le « Coach Climat Événements », un outil d'évaluation des émissions carbone des événements sportifs.

Lui-même engagé dans une transition écologique, le CNOSF participe au projet européen OCEAN (Olympic committees of europe approaching carbon neutrality) piloté par les Comités Olympiques Européens avec 17 autres CNO et le soutien du CIO. Dans ce cadre, un bilan carbone du CNOSF a été réalisé pour l'année 2022. Il sera suivi de la formalisation d'une stratégie de réduction de nos émissions à l'horizon 2030.

Au cours de l'année 2023, la commission Sports de nature, co-présidée par Brigitte Souлары et Jean Zoungrana, a lancé des travaux sur les cyanobactéries et l'accès aux sites de pratiques.

Chiffres clés
RSO

63

référents énergie identifiés dans les fédérations

44

référents énergie formés par le CNOSF

51

événements sportifs nationaux et internationaux labellisés « Développement durable, le sport s'engage »

Retrouvez toutes les informations sur le Coach Climat Événements



Lutte contre la manipulation des compétitions et lutte contre le dopage

Le CNOSF a poursuivi son engagement en faveur d'un sport sans dopage en coorganisant, avec le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, le CPSF et l'AFLD, la 22^e édition du Colloque national pour un sport sans dopage (réunissant près de 250 personnes), mais aussi en soutenant les fédérations dans leur obligation en matière de prévention et lutte contre le dopage. Les ambitions et plans d'actions ont également été partagés pour préparer la délégation française aux Jeux de Paris 2024.

En matière de lutte contre la manipulation des compétitions, le CNOSF poursuit sa collaboration avec les acteurs institutionnels, en particulier l'Autorité nationale des jeux, autour de la plateforme de signalement « SIGNALE », permettant de faire remonter les alertes de manipulation aux autorités. Les échanges se sont également poursuivis autour d'actions de sensibilisation, des évolutions législatives ou encore des pratiques de sponsoring par des opérateurs de paris sportifs tant au niveau national qu'europpéen et international.

Sport-santé

Le CNOSF a poursuivi le déploiement d'actions sport-santé auprès de ses membres et des partenaires institutionnels. Le MÉDICOSPORT-SANTÉ, dictionnaire à visée thérapeutique, a intégré les protocoles de prise en charge de la Fédération française d'équitation et de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, après validations conjointes du Comité MÉDICOSPORT-SANTÉ et de la commission médicale du CNOSF, co-présidée par Betty Charlier et Jehan Lecocq.

Publiés fin 2022, les huit parcours de formation e-learning à destination des prescripteurs ont permis de former près de 500 médecins à la prescription d'activité physique et sportive. Enfin, grâce au soutien institutionnel et financier du CNOSF, l'INSEP a produit plusieurs supports 3D afin de sensibiliser les athlètes et les staffs techniques et médicaux à l'apparition des troubles d'incontinence urinaire à l'effort chez les sportives de haut niveau.

Chiffres clés
sport-santé

500

médecins formés à la prescription d'activité physique et sportive

2

nouveaux protocoles fédéraux intégrés au MÉDICOSPORT-SANTÉ

4

protocoles fédéraux mis à jour au sein du MÉDICOSPORT-SANTÉ

4

certifications fédérales approuvées par la commission médicale du CNOSF

13

vidéos de sensibilisation à l'apparition des troubles d'incontinence urinaire chez la sportive

20^e

conférence nationale médicale interfédérale organisée





Axe 4

Faire rayonner le sport français à l'international



JEAN-PIERRE SIUTAT
1^{er} Vice-président en charge de la Stratégie internationale et co-président de la commission des relations internationales



ANNE TOURNIER-LASSERVE
Vice-présidente en charge du Haut niveau



SOPHIE CHIPON
Conseillère et co-présidente de la commission des relations internationales



Coopération & influence



**JEAN-PIERRE
SIUTAT**

1^{er} Vice-président en charge
de la Stratégie internationale

« En 2023, le CNOSF a renforcé sa politique de valorisation de l'écosystème sportif français à l'international. Il a notamment diversifié ses axes de coopération en signant de nouveaux accords et en accueillant deux grandes réunions institutionnelles européenne et africaine. Il a intensifié ses actions de solidarité au bénéfice d'athlètes susceptibles d'intégrer l'équipe des réfugiés du CIO et envoyé davantage de volontaires dans des CNO et CNP. Il a enfin continué sa politique d'accompagnement des fédérations dans le développement de leur stratégie internationale. »

Avec l'appui de sa commission des relations internationales, co-présidée par Jean-Pierre Siutat et Sophie Chipon, le CNOSF a poursuivi son engagement international autour de deux axes principaux, dans une logique globale de rayonnement et d'influence.

Soutien à l'action internationale des fédérations

Via son programme d'accompagnement international des fédérations, le CNOSF a attribué 800 000€ d'aides financières à 65 fédérations afin de les aider dans leur représentation stratégique à l'international, leurs actions de coopération multilatérales et leurs candidatures à l'accueil de grands événements sportifs internationaux.

Le CNOSF a également obtenu de la Solidarité Olympique 557 000 USD de subventions pour soutenir la participation des délégations françaises aux compétitions olympiques, et mettre en œuvre des projets de développement et de solidarité au bénéfice des athlètes.

Enfin, le plan de relance franco-allemand continue de renforcer la dynamique des échanges entre les fédérations et les structures françaises et allemandes, avec un nombre d'échanges grandissant (150). La mise en œuvre de nouvelles mesures, comme l'organisation d'un séminaire pour les CROS, CDOS et CTOS et d'une bourse aux partenaires, a permis d'intégrer davantage les structures régionales.

Côté formation, le Parcours Ambition Internationale a accueilli 21 personnalités du sport français désireuses de se familiariser avec l'écosystème sportif international. Ces athlètes, élus et cadres de fédérations ont participé à quatre séminaires thématiques à Paris, Zurich et Bruxelles et ont bénéficié d'une formation en anglais pour soutenir leur désir d'engagement. Deux participants ont été élus à l'international sur la période.

Renforcement de la place du sport français à l'international

Accompagnement des candidatures et des dirigeants français à l'international

Sur le deuxième axe, afin de renforcer la représentation française dans les plus hautes instances européennes et internationales, le CNOSF a participé à la campagne victorieuse de Jean Zoungrana, élu président de la Fédération européenne de canoë kayak.

Cet axe d'accompagnement des candidatures individuelles, dont a également bénéficié Stéphane Hatot pour devenir vice-président de la Fédération européenne de force, a été renforcé en 2023 par le lancement de deux dispositifs complémentaires dont le CNOSF est porteur au sein de la French Sport Touch, la nouvelle coordination du sport français à l'international :

- Le programme Hauts Potentiels Internationaux, qui vise à former de manière individualisée des acteurs phares du sport français afin de les positionner ou de les maintenir à des postes à responsabilité au sein d'organisations internationales ;
- Le Cercle international d'influence, qui a pour objectif principal de créer un espace de dialogue rassemblant tous les acteurs sportifs français impliqués à l'international. Le premier temps fort, qui a réuni 17 personnalités du monde sportif en présence du président du CNOSF et de la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, s'est tenu au stade de France à l'occasion du match d'ouverture de la Coupe du monde de rugby.

Francophonie

Au service du mouvement sportif francophone, le CNOSF soutient activement les actions de l'Association francophone de comités nationaux olympiques, porteuse d'un nouveau plan stratégique ambitieux et accompagne le développement des unions sportives francophones.

Solidarité

Le CNOSF s'est largement engagé sur les enjeux de solidarité, notamment autour des programmes dont il est partie prenante :

- Accompagnement de 12 athlètes étrangers et de 6 athlètes réfugiés s'entraînant en France dans l'espoir d'une qualification olympique ;
- Signature de l'engagement commun en faveur de l'inclusion et de la protection des réfugiés à l'occasion du Forum mondial sur les réfugiés des Nations unies.

Grâce au programme « Ambassadeurs Génération 2024 », le CNOSF a offert à ses partenaires olympiques et francophones, la possibilité d'accueillir 28 volontaires en service civique pour soutenir la mise en œuvre de leurs projets de développement autour des valeurs olympiques, et d'intérêt général dans les domaines de l'éducation et de la culture, de la pratique sportive et de la coopération internationale.

Coopération internationale

Enfin, le CNOSF a démontré son attractivité en recevant une dizaine de délégations étrangères. Par ailleurs, la Maison du sport français a accueilli :

- Le séminaire des Comités olympiques européens avec l'appui de Jean-Michel Brun, membre de l'exécutif des COE, qui a rassemblé au mois de mai quelque 200 représentants de 46 CNO d'Europe ;
- La réunion de la réunion du Comité exécutif de l'Association des CNO d'Afrique (ACNOA), au mois de septembre, qui a donné lieu à la signature d'un accord de coopération entre le CNOSF et l'association continentale.

Le CNOSF était aussi présent sur les grandes séquences sportives et institutionnelles de l'année afin d'échanger avec les acteurs du mouvement sportif international : Jeux Africains de plage, Jeux Méditerranéens de plage et Assemblée générale des CNO d'Océanie.

Le CNOSF a renforcé ses liens avec plusieurs CNO et a traduit sa volonté d'affirmer sa place dans certaines régions en signant plusieurs accords de coopération, et notamment un traité « Balkans coopération 5 » avec les CNO d'Albanie, du Kosovo, de Macédoine du Nord et du Monténégro, ou encore avec les CNO du Danemark, d'Italie et d'Australie

Chiffres clés relations internationales

6

athlètes réfugiés accompagnés par le CNOSF

28

jeunes volontaires en service civique

25

structures partenaires, dont 23 CNO
et 2 unions francophones



Délégations françaises en 2023



« L'année 2023 a été marquée par l'organisation de nombreuses compétitions internationales où les sportifs français ont porté haut les couleurs bleu-blanc-rouge. Le FOJE d'hiver, les Jeux Européens, le FOJE d'été, les Jeux Méditerranéens de plage ont ainsi été pilotés par le pôle olympique et sport de haut niveau du CNOSF, avec pour ambition de collaborer efficacement avec toutes les fédérations pour mettre les athlètes dans les meilleures conditions de réussite. »



ITALIE

16^e Festival Olympique de la Jeunesse Européenne d'hiver FRIULI-VENEZIA-GIULIA

30 ans après la 1^{re} édition du Festival Olympique de la Jeunesse Européenne d'hiver à Aosta, l'événement était de retour en Italie en 2023.

Marie-Françoise Potereau, vice-présidente en charge de Paris 2024 et de la Mixité, a conduit une délégation de 108 personnes, composée de 62 athlètes et 46 encadrants. De nouvelles disciplines ont fait leur entrée au programme : le ski-alpinisme, le slopestyle, le big air et le ski cross. Ces épreuves ont réussi aux Bleus, qui y ont raflé l'or et permis à la France de finir en tête du classement des nations, en comptabilisant un total de 17 médailles. Une première pour une délégation française d'hiver !

La prochaine édition du FOJE d'hiver aura lieu à Bakuriani en Géorgie en 2025.

Médailles : 17 (7 Or, 6 Argent, 4 Bronze)

1^{re} nation au classement général

62 athlètes : 28 femmes et 34 hommes



ANNE TOURNIER-LASSERVE

Vice-présidente en charge du Haut niveau

POLOGNE

3^{es} Jeux Européens

CRACOVIE-MALOPOLSKA

Après Baku 2015 et Minsk 2019, la Pologne a accueilli cette année les meilleurs athlètes européens. Ce rendez-vous pluridisciplinaire aux enjeux multiples et au format inédit, avec pas moins de 29 disciplines réparties dans 13 villes du sud du pays, a tenu toutes ses promesses.

Emmenée par sa cheffe de mission Anne Tournier-Lasserre, vice-présidente en charge du Haut niveau et ses deux porte-drapeaux, Marie Mané (basketball 3x3) et Jean-Charles Valladont (tir à l'arc), la délégation française composée de 268 athlètes présents dans 25 disciplines s'est adjugée la 5^e place au classement des nations, avec un nouveau record de 62 médailles à la clé qui en fait le 3^e pays le plus médaillé.

Une réussite qui aura également permis aux athlètes français de décrocher 10 quotas olympiques pour Paris 2024 : 7 en boxe, 1 en breaking, 2 en pentathlon moderne.

Médailles : 62 (17 Or, 19 Argent, 26 Bronze)

5^e nation au classement général

268 athlètes : 137 femmes et 131 hommes



INDONÉSIE

2^{es} Jeux Mondiaux de plage BALI

La 2^e édition des ANOC World Beach Games qui devait se dérouler à Bali (Indonésie) a été finalement annulée.

Du 5 au 12 août, 1 600 athlètes d'une centaine de pays auraient dû s'affronter dans 14 disciplines de plage et d'eau. Le Comité national olympique d'Indonésie a cependant annoncé qu'il devait se retirer de l'organisation de l'événement. Ce retrait arrivant de manière très tardive, il n'a pas été possible pour l'Association des Comités nationaux olympiques (ACNO) de trouver un autre pays organisateur.

Le CNOSF a regretté cette annulation en ayant une pensée pour les 37 athlètes qui avaient décroché leur qualification pour participer à l'événement.

GRÈCE

3^{es} Jeux Méditerranéens de plage HÉRAKLION

La 3^e édition des Jeux Méditerranéens de plage, organisée à Héraklion, a été l'événement majeur du Bassin méditerranéen mettant en vedette l'excellence sportive de 26 nations et rassemblant des athlètes dans 13 sports, alliant disciplines olympiques et non olympiques.

La délégation française, dirigée par la cheffe de mission Sophie Chipon, co-présidente de la commission des relations internationales, a fièrement représenté le pays avec une équipe de 78 athlètes retenus dans 10 disciplines différentes, une première avec autant d'athlètes engagés sur les Jeux Méditerranéens de plage. Lauriane Nolot (kitesurf) et Ugo Fleurot (triathlon) ont porté les couleurs de la France en tant que porte-drapeaux, et ont rapporté respectivement une médaille d'argent et une médaille d'or. Le clan tricolore a également brillé dans les autres compétitions, remportant un total de 24 médailles. La performance de l'Equipe de France a donc permis de se hisser au 4^e rang des nations.

La prochaine édition des Jeux Méditerranéens de plage se déroulera à Portimao-Lagoa au Portugal en 2027.

Médailles : 24 médailles (7 or, 11 Argent et 6 Bronze)

4^e nation au classement général

78 athlètes : 33 femmes et 45 hommes



SLOVÉNIE

17^e Festival Olympique de la Jeunesse Européenne d'été MARIBOR

Pour cette 17^e édition, la Slovénie a accueilli son 1^{er} événement multisports international. La ville de Maribor a reçu 1 600 athlètes âgés de 14 à 18 ans. Les 101 athlètes de la délégation française, guidés par notre cheffe de mission Betty Charlier, vice-présidente en charge de la Santé et du Sport pour Tous, ont fièrement représenté notre pays dans toutes les disciplines. Cette année, trois nouvelles épreuves ont été ajoutées au programme. Parmi elles, le basketball 3x3 où nos équipes de France masculine et féminine ont ramené le bronze, et le skateboard où Cerise Michaud et Max Berguin ont respectivement remporté le bronze et l'or. Nos deux équipes de sports collectifs (handball féminin et volleyball masculin) sont également montées sur la plus haute marche du podium.

La prochaine édition du FOJE d'été se déroulera en 2025 à Brno en République Tchèque.

Médailles : 24 (9 Or, 6 Argent, 9 Bronze)

3^e nation au classement général

101 athlètes : 50 femmes et 51 hommes





Réussir les Jeux de Paris 2024 et leur héritage



DAVID LAPPARTIENT
Président du CNOSF et co-président de la commission olympique



ASTRID GUYART
Secrétaire générale et co-présidente de la commission des athlètes de haut niveau



ANNE TOURNIER-LASSERVE
Vice-présidente du CNOSF en charge du Haut niveau et présidente de la commission consultative des sélections olympique



MARIE-FRANÇOISE POTEREAU
Vice-présidente du CNOSF en charge de Paris 2024 et de la Mixité et co-présidente du comité stratégique Paris 2024



NATHALIE PECHALAT
Présidente déléguée du Club France



STÉPHANE HATOT
Conseiller culture et olympisme



JEAN-MICHEL CLÉROY
Co-président du comité stratégique Paris 2024



ROMAIN GIROUILLE
Co-président de la commission des athlètes de haut niveau



LUC TARDIF
Co-président de la commission olympique





DAVID
LAPPARTIENT
Président du CNOSF

« 2024 sera une année sans précédent. Celle de tous les défis. Le CNOSF s'apprête à conduire la plus grande délégation française de l'histoire. Il s'apprête aussi à inviter tous les Français à la Villette, au sein du plus grand Club France jamais mis en place, pour y célébrer tous nos athlètes et y fêter tous les sports.

C'est aussi bien entendu l'enjeu d'un héritage fort que nous devons collectivement relever.

En 2023, le CNOSF, avec ses élus et ses équipes, a ainsi poursuivi sa montée en puissance progressive pour qu'en 2024, l'Equipe de France unie, portée par des chefs de mission emblématiques, Jackson Richardson et Michaël Jeremiasz, officiellement nommés avec le CPSF en juillet, soit au rendez-vous de son histoire. »

Préparation de la délégation française

« Plus de 560 athlètes et 640 officiels d'équipes devraient composer la délégation française en 2024. Afin de mettre ces derniers dans les meilleures conditions pour performer, le travail engagé en 2022, notamment dans le cadre de « Gagner en France », a été intensifié en coordination avec les autres parties prenantes du dispositif. Alors que les premiers athlètes ont été sélectionnés, fin 2023, le CNOSF est désormais entré dans une phase de préparation active qui mobilise l'ensemble de ses services. »



ANNE TOURNIER-
LASSERVE
Vice-présidente du CNOSF
en charge du Haut niveau

Gestion opérationnelle de la délégation

A Paris, la délégation française conduite par son chef de mission Jackson Richardson sera la plus importante de son histoire. Le statut de « pays hôte » assure une représentation des athlètes dans les différents sports du programme et permettra aux 32 fédérations olympiques d'été d'y briller.

Fortes du bilan des deux dernières éditions, d'une ferme volonté d'augmenter les moyens humains et de débloquent de nouveaux accompagnements financiers, 11 institutions nationales se sont organisées autour du dispositif « Gagner en France » pour offrir aux athlètes français les meilleures conditions de préparation possibles et leur permettre de performer pendant les Jeux.

Le CNOSF, en lien étroit avec les directions techniques de chaque fédération et l'Agence nationale du sport, assurera la responsabilité de la gestion fonctionnelle de cette délégation sans précédent : hébergements, transports, optimisation de l'utilisation des accréditations, développement d'un concept de zones de vies et de célébration inédite au sein même de la zone résidentielle de l'Equipe de France au Village olympique.

Après avoir validé au fil de l'année les différentes modalités de sélection proposées par les fédérations pour chacune de leurs disciplines olympiques, le CNOSF est entré en octobre 2023 dans la phase active de sélection des athlètes qui intégreront la délégation. Sur proposition des fédérations concernées, et en application des modalités de sélection prédéfinies, le Bureau exécutif a ainsi validé, après avis de la commission consultative des sélections olympiques (CCSO), la sélection de 18 premiers athlètes. En coordination avec les directions techniques nationales, une attention toute particulière est portée aux modalités d'annonce des sélections aux athlètes.

Mobilisation athlètes

Dans le cadre du dispositif Gagner en France, le CNOSF a également été identifié pour animer au quotidien la communauté des athlètes, notamment celle qui potentiellement participera aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, afin de renforcer le sentiment d'appartenance à l'Equipe de France unie.

Week-ends Bleus et Soirées Bleues

Créés en 2022, les Week-ends Bleus, rassemblant à chaque édition une quarantaine d'athlètes autour de temps de cohésion et de formation lors de grands événements sportifs internationaux, ont été pérennisés en 2023 avec quatre nouvelles éditions (Tournoi des VI Nations, Semaine Olympique de voile, 24 heures du Mans et championnat d'Europe de judo). Ce dispositif a également été décliné sous un nouveau format plus adapté à l'agenda olympique des athlètes, avec l'organisation en septembre 2023 de la première Soirée Bleue qui a réuni plus de 60 athlètes.

En mode supporters

Le programme « En mode supporters » également reconduit a permis aux athlètes français de venir encourager des sportifs d'autres disciplines sur de nombreuses grandes compétitions internationales organisées en France avec, entre autres : les Internationaux de France de gymnastique, l'Open de France de golf, le Paris Grand Slam de judo, le Mazars Challenge International de Paris d'escrime, le Rolex Paris Masters de tennis, de nombreux matches de la Coupe du monde de rugby ...

Application EquipeFra

Enfin, 2023 a aussi vu la naissance d'EquipeFra, l'application pour les athlètes, par les athlètes. Cette dernière permet notamment de fédérer, d'informer et de mobiliser la communauté autour de la préparation des Jeux de Paris 2024 ainsi que de favoriser le partage d'expériences et l'interaction entre athlètes.



Chiffres clés mobilisation athlètes

140

athlètes ont participé aux Week-ends Bleus

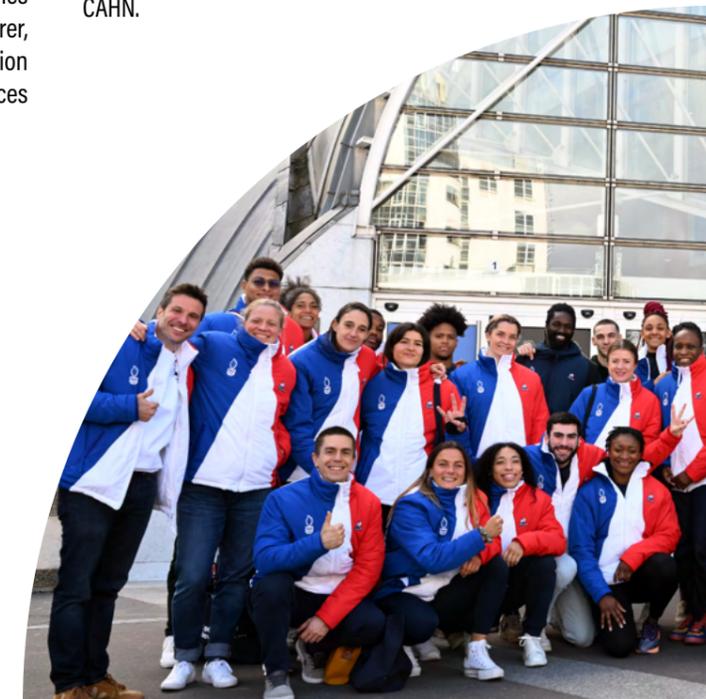
246

athlètes ont encouragé leurs pairs dans le cadre du programme « En mode supporters »

Sensibilisation aux règles juridiques encadrant les Jeux Olympiques de Paris 2024

Dans la perspective des Jeux Olympiques, le CNOSF a repris son travail de sensibilisation des fédérations membres, ses organes déconcentrés et des autres acteurs des Jeux sur les enjeux d'utilisation des Propriétés Olympiques et de la règle 40 de la Charte olympique, en lien avec le CPSF et Paris 2024.

Ce travail s'est notamment matérialisé par l'organisation de sessions de formation, mais aussi par la corédaction du guide d'application de la règle 40 sur le territoire français, grâce aux contributions de la CAHN.



Médiatisation de l'Equipe de France

Tout au long de l'année 2023, le CNOSF a travaillé sur tous les aspects liés à la promotion et à la médiatisation de l'Equipe de France. Différents temps de rassemblement et d'échange ont été organisés avec les fédérations pour construire un réseau solide de communicants. Ainsi, une cinquantaine d'entre eux ont été réunis en mars et en décembre afin :

- De préparer conjointement les Jeux de Paris 2024 ;
- De renforcer le réseau de communicants ;
- D'accompagner les fédérations dans leurs problématiques de communication ;
- De maintenir le partage d'informations entre le CNOSF, le CPSF, Paris 2024 et les fédérations.

Des rendez-vous en *one to one* avec chacune des 32 fédérations olympiques ont également été mis en place pour échanger sur les dispositifs communications et médias respectifs et pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Des shootings photo et des tournages vidéo ont aussi été organisés afin d'anticiper les besoins à venir.

Allez les Bleus

Parce que nos athlètes ont besoin de soutien dès 2023 pour aller décrocher des médailles en 2024, le CNOSF, le CPSF et Paris 2024 ont lancé un dispositif inédit : Allez les Bleus.

Son but : rassembler tous les supporters de l'Equipe de France Olympique et Paralympique afin qu'ils soient, en tribunes ou ailleurs, le moteur de l'ambiance qui portera nos Bleus sur les podiums.

Ce programme se prépare aussi avec les fédérations afin d'identifier les supporters les plus motivés qui donneront de la voix dans tous les carrés bleus.

En plein développement, cette communauté est déjà mobilisée à l'occasion de temps forts dans les stades, mais aussi en dehors, comme lors du J-1 an.



Chiffres clés médiatisation

70

shootings réalisés

1 500

athlètes et membres de l'encadrement pris en photo

+ de 100

vidéos réalisées sur l'ensemble des sports olympiques

1 300

Demandes d'accréditation traitées en collaboration avec l'Union des Journalistes de Sport de France (UJSF) afin de distribuer les 451 accréditations attribuées par le CIO à la France.



Club France

« Le Club France est porteur de très fortes ambitions. La célébration de l'Equipe de France pendant les Jeux et la promotion du sport auprès du plus grand nombre, grâce à la forte présence des 110 membres du CNOSF, contribueront à animer la plus grande fan zone de France pendant les Jeux. Au travers de ce Club France, c'est le pays tout entier qui rayonnera du 27 juillet au 11 août. »



NATHALIE PÉCHALAT

Présidente déléguée du Club France

2023 a été, pour le Club France, une année préparatoire et opérationnelle.

Pour la première fois, le CNOSF et le CPSF ont bâti en commun un concept inédit pour le Club France, motivé par l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris.

Le Club France sera tout simplement le cœur battant de l'Équipe de France, en dehors du Village olympique et paralympique et s'articulera autour de plusieurs dispositifs en période olympique :

- Une fan-zone d'ampleur dédiée aux athlètes de l'Equipe de France. Ce sera le lieu de fête des médaillés du jour, permettant au grand public de rencontrer les athlètes français et de suivre les épreuves ;
- Un immense espace d'animations sportives proposant initiations et découvertes, organisées par les fédérations et membres du CNOSF ;
- Une programmation culturelle et artistique, mêlant du spectacle vivant, humoriste, des DJ set et concerts ;
- Un forum sport dédié aux acteurs du mouvement sportif ;
- Un écran pour l'hospitalité à disposition des membres du CNOSF, des acteurs institutionnels, des collectivités, des partenaires de Paris 2024, des entreprises et du grand public ;
- Un centre médias accueillant conférences de presse et parcours médias des athlètes de l'Equipe de France en présence de médias nationaux et internationaux ;
- Un lieu permettant aux membres de la délégation française (athlètes et encadrants) de retrouver leurs proches.

Un organigramme interne dédié au Club France, a été mis en place au CNOSF afin que tous les services soient en ordre de marche pour la bonne organisation du Club France.



Chiffres clés

ALLEZ BLEUS

25 000

supporters déclarés pour encourager l'Equipe de France en tribunes au sein des carrés bleus

12

tribunes test organisées lors de grandes compétitions en 2023

300

supporters présents lors du J-1 an pour encourager l'Equipe de France

Engagement et mobilisation du mouvement sportif

L'année 2023 a été l'occasion pour le CNOSF et Paris 2024 de consolider la coconstruction de nombreux projets en s'appuyant sur le mouvement sportif et la richesse de son maillage territorial :

- Relais de la Flamme
- Marathon pour tous
- Clubs 2024
- Terre de Jeux

Les nombreux projets éducatifs, lancés par exemple lors de la « Semaine Olympique et Paralympique », ou encore les enjeux sociétaux - comme la mixité - et environnementaux que nous portons ensemble vont pleinement dans ce sens, et cette dynamique positive se poursuit.

Pour faire vivre cette magnifique aventure des Jeux et la faire rayonner dans toute la France, pour que ces Jeux à domicile puissent être un levier de développement de la pratique sportive pour tous, le CNOSF accompagne et valorise les nombreuses initiatives et actions orchestrées dans les territoires.

Relais collectifs des fédérations

Afin que les sports olympiques inscrits au programme des Jeux de Paris 2024 puissent être mis en valeur à l'occasion du Relais de la flamme, le CNOSF et Paris 2024 ont obtenu l'accord du CIO pour la mise en place d'une première dans l'histoire des Jeux : les « relais collectifs ». Ces relais collectifs vont regrouper 24 personnes licenciées de fédérations olympiques et seront mis en place tout au long du parcours de la flamme (deux relais par fédération). Le CNOSF accompagne les fédérations dans l'organisation et la scénarisation de leurs relais collectifs. Cette opportunité va permettre la valorisation des différentes disciplines et des champions, amateurs, bénévoles, élus, qui auront l'honneur de porter la flamme.

Cet engagement dans ce dispositif, en faveur de la pratique sportive et des valeurs olympiques, promet de laisser en héritage des images fortes et uniques, dans des lieux iconiques partout en France. Le mouvement sportif sera au rendez-vous de ce premier temps de célébration pour que la flamme olympique passe de sport en sport.

Chiffres clés relais de la flamme

24

participants par relais collectif

1 à 2

relais collectifs organisés chaque jour
du relais de la flamme

+ de 50%

organisés par le mouvement
sportif français

34

fédérations sportives impliquées
dans 68 relais collectifs

3 000

porteurs participeront
à des relais collectifs

Culture olympique

Sous l'impulsion de Stéphane Hatot, le CNOSF se repositionne dans le domaine culturel, à l'appui du Club France de l'Olympisme et de nombreux intervenants du secteur (offices de tourisme, musées, ministères...). Ce repositionnement porte déjà ses fruits au travers de la préparation des contenus culturels du Club France et des célébrations du centenaire des Jeux Olympiques 1924, à Chamonix et à Paris. Un habillage culturel de 40m sur la *fan zone* de la Concorde pour la Coupe du monde de rugby a aussi été réalisé, en collaboration avec la Ville de Paris.

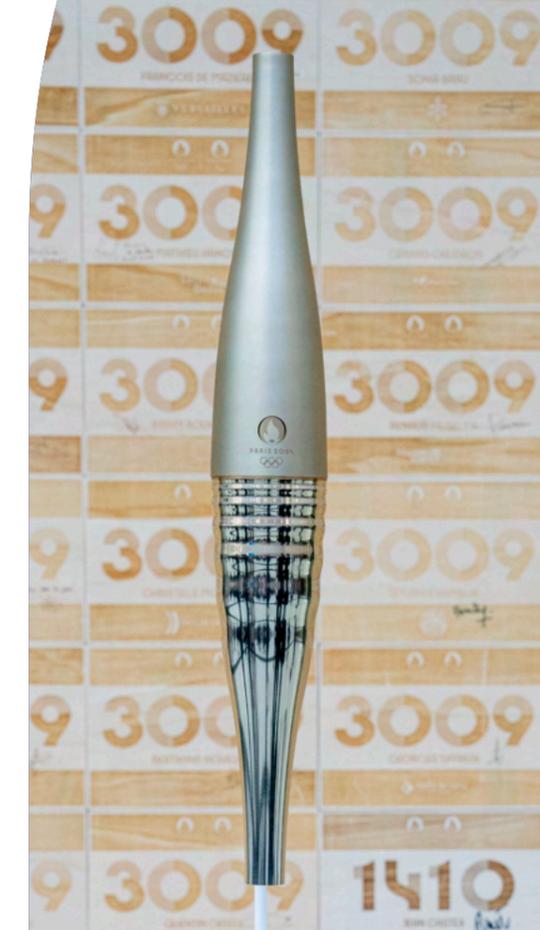
Le CNOSF a exposé le travail d'artistes du sport ou d'Olympiens artistes, telles que Valérie Galli ou Françoise Lemaître-Leroux, et lancé un dispositif *ad hoc*, prolongeant celui de la Fondation olympique pour la culture et le patrimoine.

Ayant intégré le comité de pilotage de la Grande collecte du sport, le CNOSF s'y est impliqué au travers du marrainage de Marie-Françoise Potereau, de la production d'outils de communication ou de l'organisation d'un colloque sur les archives fédérales, en novembre. Sous son impulsion et à la suite d'un colloque organisé par le Club France de l'Olympisme à l'université de Lille, un nouveau Centre d'études et de recherches olympiques universitaire a par ailleurs été créé à l'université de Rouen.

Construire le rendez-vous olympique de 2024 avec les fédérations

Dans la lignée du travail engagé en 2022 - et à un an de Paris 2024 - le CNOSF a intensifié la fréquence des rendez-vous rassemblant les présidents des fédérations olympiques. La commission olympique, co-présidée par David Lappartient et Luc Tardif, appuyés par Cédric Gosse, s'est réunie quatre fois en 2023, pour aborder l'ensemble des sujets liés à la préparation des Jeux 2024.

D'autres séquences ont aussi été l'occasion de moments forts sur la route de Paris 2024, comme le dévoilement des chefs de mission olympique et paralympique le 12 juillet 2023, ainsi que la visite du Village et la révélation des tenues de l'Équipe de France à destination des présidents et des DTN des fédérations, organisées avec le COJOP et le CPSF, le 11 décembre 2023. Ces rendez-vous vont se poursuivre en 2024 dans le cadre de la mobilisation pour les Jeux.



Dans sa démarche d'associer l'ensemble du mouvement sportif français au projet olympique, le CNOSF, avec l'ensemble de ses membres, a mis en place plusieurs temps d'échange dédiés dès le mois de mars et à l'issue des assemblées générales de mai et septembre. La participation au Club France 2024 et les enjeux d'héritage y ont notamment été abordés.



Pérenniser l'héritage des Jeux de Paris 2024



MARIE-FRANÇOISE POTEREAU

Vice-présidente du CNOSF en charge de Paris 2024 et de la Mixité

« En 2023, la collaboration autour de l'enjeu d'héritage post Jeux avec les équipes du COJOP et du CNOSF, dont il faut saluer le travail, nous a permis d'aboutir à une stratégie de pérennisation des programmes d'engagement et d'éducation. Avec réalisme et pour s'assurer de l'avenir des projets impulsés par les Jeux au service du sport français fédéré, le CNOSF continuera d'entraîner les Français de tout âge vers plus de sport dans leur quotidien, à l'école, en club, sur tous les terrains et dans les stades. »

Héritage en matière d'installations, de formations, d'économie, d'emplois, d'environnement, de développement de la pratique, d'inclusion, d'éducation ou d'égalité, les Jeux de Paris 2024 ont permis la création de programmes fédérateurs, porteurs d'impacts et d'engagement. Des marques, des contenus, des outils et des temps forts créés par Paris 2024 avec ses parties prenantes alimentent ces programmes et animent les communautés qu'ils réunissent. Pour faire vivre cet héritage, la transmission des programmes doit s'opérer en amont de la tenue des Jeux.

Dans le respect du Contrat hôte olympique, des dispositions légales et réglementaires, et conformément à la vision autour des Jeux portée dès la candidature par le CNOSF, le mouvement sportif est, sous réserve d'accord avec le CIO, désigné comme le légataire naturel des programmes de Paris 2024. Faire fructifier les actifs, prolonger l'engouement autour du sport et de l'olympisme et capitaliser sur les réussites impulsées par l'élan des Jeux : tout cela représente une réelle opportunité pour le développement de la pratique sportive en France et pour soutenir les projets d'envergure du CNOSF comme la candidature aux Jeux d'hiver de 2030 des Alpes françaises.

De la concertation de l'écosystème du CNOSF à la consolidation d'un plan d'héritage partagé avec les parties prenantes.

L'objectif pour le CNOSF, en 2023, a été de garder une approche collective pour prévoir un modèle de pérennisation adapté aux besoins de ses membres et de ses structures déconcentrées. Ainsi, le CNOSF a répondu à l'enjeu de cibler les programmes à reprendre et à redimensionner en priorité, et d'identifier les programmes à déléguer à des opérateurs tiers (MSJOP, ANS, etc.) dans la mesure où un certain nombre de projets sont partagés.

En mars 2023, le projet de plan d'héritage présentant les programmes à prioriser a pu être soumis au Comité stratégique Paris 2024, co-présidé par Marie-Françoise Potereau et Jean-Michel Cleroy. La consultation de ses membres a permis de réfléchir sur les opportunités pour le mouvement sportif et de consolider la stratégie à porter par le CNOSF en se confrontant au principe de soutenabilité pour poursuivre les projets.

Les instances du CNOSF ont adopté les principes directeurs de la stratégie d'héritage des programmes de Paris 2024, ce que le Conseil d'administration de Paris 2024 a entériné en fin d'année.

En 2024, une commission exécutive stratégique dédiée à l'héritage des Jeux, dont la présidence sera confiée au CNOSF, sera créée pour permettre de continuer la coordination avec les différents acteurs et parties prenantes (CPSF, MSJOP, DIJOP, ANS) ainsi que les représentants des collectivités territoriales, et d'assurer la passation avant la dissolution de Paris 2024. Cette instance aura pour mission d'adopter une stratégie pour l'Olympiade 2025-2028 et des feuilles de route annuelles.

Ce cadre partagé permettra de définir la façon dont les programmes transmis par Paris 2024 seront mis en œuvre, comment ils évolueront, et d'organiser et coordonner les contributions de chaque acteur.



Les différents programmes composant l'héritage de Paris 2024

Les Jeux ont permis la création de programmes fédérateurs, porteurs d'impacts et d'engagement. Au lendemain des Jeux, le CNOSF assurera la pérennisation des programmes d'engagement et d'éducation. Le CNOSF aura la charge de consolider les marques, de développer les contenus, d'animer les communautés et de reprendre les outils créés par et autour des Jeux

La communauté des supporters

Le Club Paris 2024 constitue un atout indispensable de l'offre partenariale de demain.

L'animation de cette communauté sera confiée au CNOSF, en lien avec le CPSF, dans le cadre d'une transmission des actifs en cours d'organisation, en lien avec le CIO.

Le programme Club Paris 2024 permet l'activation physique et digitale d'une base de supporters au service des athlètes de l'Equipe de France, des fédérations et de la stratégie marketing du CNOSF, 365 jours par an. Le pilotage de ce programme d'engagement de la marque Equipe de France Olympique et Paralympique «Allez les Bleus» sera à définir avec le CPSF.

Le vivier « Volontaire des Jeux », avec 45 000 bénévoles qui seront missionnés le temps des Jeux, représente une communauté à activer dans le cadre de l'engagement ponctuel lors des grands événements sportifs internationaux ou de manière régulière en club.

Des liens seront possibles dans une logique d'animation de communautés et de transfert d'audiences avec Sport en France, Ma Petite Sponso, etc.





Génération 2024 - la communauté éducative

Le CNOSF se saisit de l'opportunité et de la visibilité de la marque « Génération 2024 » pour conforter son propre plan d'actions dédié à la jeunesse.

La continuité de la « Semaine Olympique et Paralympique » (SOP), lancée par la Candidature à l'accueil des Jeux de 2024 et le CNOSF en 2017, constitue le cœur du dispositif. Il conviendra de permettre la poursuite du déploiement de cette opération sur l'ensemble du territoire afin de continuer à promouvoir la pratique sportive chez les jeunes et mobiliser la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives inscrites dans l'ADN de l'olympisme.

Le schéma de reprise des deux programmes – « Semaine Olympique et Paralympique » et « Génération 2024 » –, en reprenant et renommant le site actuel, permettra le maintien du lien avec l'Éducation nationale. L'organisation conjointe de l'édition 2024 de la SOP entre Paris 2024 et les équipes du CNOSF facilitera le transfert de connaissances nécessaire à la réussite de cette transmission.

Fonds de dotation Impact 2024

A la faveur de l'entrée de la candidature des Alpes françaises en dialogue ciblé pour l'organisation des Jeux d'hiver de 2030, et au regard du travail en commun et des résultats positifs en matière d'impact social par le sport, la perspective de pérennisation du fonds de dotation Impact 2024 va faire l'objet d'une analyse approfondie par le CNOSF et le CPSF, avec le soutien de Paris 2024.

Chiffres clés



4,6

millions de membres

27 000

récompenses distribuées

45 %

de taux d'ouverture des mails



1 M

d'élèves mobilisés lors de la SOP 2023
au sein de 8 000 établissements scolaires



45 000

volontaires « visages des Jeux »
dont 10 000 issus des fédérations
sportives (313 000 candidatures)

Académie 2024

A ce jour, des études menées par le CNOSF ont démontré un fort décalage entre les fonctionnalités actuelles de la plateforme Académie 2024 et les usages et besoins du CNOSF et de ses membres.

Il a été décidé de ne pas se positionner sur la reprise de l'outil, mais de se concentrer sur la possible récupération des contenus de formation et d'optimiser la transmission d'expertise autour de la formation et la certification de populations de bénévoles.

Terre de Jeux 2024

Le programme Terre de Jeux 2024 sera animé par l'ANS, avec l'appui du CNOSF via ses structures déconcentrées CROS, CDOS et CTOS qui animeront localement cette communauté, en lien avec les associations représentatives des collectivités territoriales (AMF, ADF, ANDES, etc.). La continuité de ce programme contribuera à renforcer les liens entre les collectivités territoriales et le mouvement sportif pour permettre le développement de politiques publiques sportives favorisant l'accessibilité à la pratique sportive pour tous.

Chiffres clés



8 700

écoles et établissements scolaires labellisés
«Génération 2024»

26 000

kits sportifs distribués pour les 30 min
d'activité physique quotidienne



4 679

entités labellisées
(dont 82 fédérations et 111 CROS, CDOS et CTOS)



1 100

structures lauréates depuis 2020
dont 790 acteurs du mouvement sportif

+ de 1,3 M

bénéficiaires directs

18 M

d'euros distribués depuis 2020





Candidature des Alpes françaises aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2030



DAVID
LAPPARTIENT
Président du CNOSF





DAVID
LAPPARTIENT
Président du CNOSF



ALPES FRANÇAISES

Désireux d'organiser les
Jeux Olympiques et
Paralympiques d'hiver 2030



« Participer à l'élaboration des Jeux d'hiver de demain, telle a été notre ambition dès l'été 2023. Aux côtés du Comité paralympique et sportif français, des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur et avec le soutien du Président de la République, nous avons construit la candidature des Alpes françaises 2030, conforme aux défis contemporains et à la feuille de route du CIO porté par le Président Thomas Bach : organiser des Jeux durables, sobres, responsables et inclusifs dans la continuité du modèle de Paris 2024.

Forte du soutien de l'Etat, du monde économique, de la société civile et bien sûr des acteurs du mouvement sportif et des athlètes, la candidature des Alpes françaises 2030, coordonnée par le CNOSF, a été retenue en dialogue ciblé par le Comité international olympique le 29 novembre 2023. D'autres étapes s'échelonnent d'ici la décision finale en juillet prochain qui sera synonyme, nous l'espérons, d'une nouvelle ambition pour le mouvement sportif et l'olympisme en France, et qui sera bénéfique pour le sport français et la société dans son ensemble en concourant au renforcement de la place du sport dans notre pays et à l'invention des solutions de demain pour nos territoires et nos concitoyens. ▶▶

En juillet 2023, le CNOSF représenté par David Lappartient, le CPSF en la personne de sa présidente, Marie-Amélie Le Fur, les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes, représentées par leur président respectif, Renaud Muselier et Laurent Wauquiez, en concertation avec l'Etat, se sont rapprochés pour envisager une candidature française aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030, dans les Alpes françaises.

Après concertation avec les instances exécutives du CNOSF dont le Bureau exécutif du 11 juillet 2023 et dans le cadre des prérogatives réservées au CNOSF, le président David Lappartient a officiellement porté auprès du Comité international olympique (CIO), le 19 juillet 2023, la volonté commune des parties prenantes d'entrer en dialogue permanent avec ce dernier, conformément à la nouvelle norme du CIO, pour une candidature des Alpes françaises en 2030.

Les travaux communs ont été placés sous la coordination du CNOSF.



Un projet Une vision

Le CNOSF, le CPSF, les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, accompagnés par l'Etat, ont débuté leur collaboration autour d'une vision reposant sur cinq axes

01

Des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver au cœur des Alpes françaises - un trait d'union de deux territoires au service d'un projet sportif universel : traversant les deux régions, les Alpes françaises, patrimoine exceptionnel, constituent un terrain de jeux unique. L'union des deux régions contribuera aussi à une homogénéité de développement pour le nord et le sud du Massif alpin et à la poursuite des projets de développement.

02

Des savoir-faire complémentaires et des garanties fortes des parties prenantes mobilisées : la France dispose d'une expertise et de savoir-faire reconnus pour l'organisation de grands événements sportifs internationaux. Déployées par les acteurs au niveau national et local, ces compétences seront mises au service du projet.

03

L'organisation de Jeux sobres, responsables et sûrs optimisant les coûts d'organisation : le plan directeur élaboré dans le cadre de la candidature repose pour l'essentiel sur des sites préexistants fonctionnels. L'ambition est également d'utiliser des énergies décarbonées et des technologies vertes, d'identifier des solutions économiques durables, mais aussi de disposer d'un budget reposant essentiellement sur des ressources privées et une gestion responsable.

04

Une approche novatrice dans la dynamique des Jeux de Paris 2024 avec un héritage durable pour le plus grand nombre : ces Jeux constituent une opportunité de pérenniser l'élan pris avec les initiatives de Paris 2024 en termes d'engagement, de pratique renforcée du sport au quotidien, de sport santé et, plus généralement, de sport dans la société et d'inclusion. Ces Jeux se veulent aussi novateurs pour les Jeux d'hiver que le seront les Jeux de Paris 2024 pour les Jeux d'été.

05

Des Jeux durables qui intègrent les enjeux de réchauffement climatique et qui accélèrent les évolutions incontournables des territoires et sports de montagne : tenir compte de la transition écologique du sport en montagne en prenant en compte les enjeux climatiques et environnementaux, la préservation de la biodiversité et des ressources locales, en identifiant des solutions durables pérennes sera une véritable préoccupation de ces Jeux.



L'expression d'un fort soutien

Dès les premières heures de la candidature, le mouvement sportif et les deux Régions ont reçu le soutien du Président de la République, Emmanuel Macron, et des services de l'Etat qui accompagnent le projet.

Au niveau politique local, les exécutifs des deux Régions ainsi que plus de 120 communes, communautés de communes, conseils départementaux et villes (hôtes de sites de compétition ou non) se sont inscrits dans le projet territorial d'ensemble proposé.

Les Alpes françaises 2030 bénéficient par ailleurs d'un fort appui du mouvement sportif et de son écosystème avec le soutien :

- Des CROS des deux régions et des 18 CDOS ;
- Des six fédérations sportives de sports d'hiver ;
- Des athlètes en activité ou non et des membres des CAHN du CNOSF et du CPSF. (plus de 400 expressions de soutien qui ont été reçues) ;
- Des acteurs de la montagne : clubs, écoles de ski et moniteurs de ski.

Les acteurs du monde économique, des organisations représentatives, des unions et des entreprises se sont également exprimés aux côtés de la candidature des Alpes françaises 2030, avec notamment le soutien de principe des partenaires olympiques nationaux actuels.

Enfin, des sondages conduits au niveau local et national démontrent aussi le soutien des Français, des habitants des régions et des départements concernés.



Un dialogue continu avec le CIO

Entre l'envoi de la lettre d'intention et la décision de la commission exécutive du CIO, se sont écoulés cinq mois au cours desquels le CNOSF, le CPSF et les deux Régions ont échangé de manière régulière avec le CIO au travers notamment d'ateliers de travail et de points d'étape réguliers.

Ensemble, le CNOSF, le CPSF, les deux Régions et l'Etat ont remis une première version de leur dossier le 12 octobre 2023. Une version complétée et définitive, a été remise au CIO le 7 novembre 2023 accompagnée de la liste des nombreux soutiens reçus, dans la perspective d'une présentation à la commission de Futur Hôte pour les Jeux Olympiques d'hiver du CIO.

Afin de pouvoir présenter un rapport devant conclure à une invitation à passer en dialogue ciblé ou non des différents candidats en lice pour l'organisation des Jeux d'hiver de 2030, la commission de Futur Hôte pour les Jeux Olympiques d'hiver a procédé, le 21 novembre 2023, à une audition des Alpes Françaises 2030.

Au cours de cette audition, le président du CNOSF, David Lappartient, la présidente du CPSF, Marie-Amélie Le Fur, les présidents des deux Régions, Renaud Muselier et Laurent Wauquiez, Martin Fourcade (membre du CIO) et Marie Bochet pour les athlètes olympiques et paralympiques, ainsi que la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, Madame Amélie Oudéa-Castéra, ont présenté le dossier de candidature aux membres de la commission de Futur Hôte en présence des membres français du CIO.



L'entrée en dialogue ciblé avec le CIO

Au terme de sa réunion du 29 novembre 2023, la commission exécutive du CIO a désigné la seule candidature des Alpes Françaises 2030 pour entrer en dialogue ciblé avec le CIO pour une période débutant à cette date.

La décision finale d'attribuer les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 aux Alpes Françaises devra être votée à la Session du CIO de juillet 2024. Avant cette date, les travaux communs du CNOSF, du CPSF, des deux Régions et de l'Etat doivent se poursuivre pour répondre au questionnaire du CIO et fournir les garanties attendues en amont de la Session.



Conférence des conciliateurs, Chambre arbitrale du sport et Comité de déontologie



**PHILIPPE
MISSIKA**
Président de la conférence
des conciliateurs



**JEAN-PIERRE
KARAQUILLO**
Président de la Chambre
arbitrale du sport



**ODILE
PIÉRART**
Présidente du Comité de
déontologie



Conférence des conciliateurs



PHILIPPE MISSIKA
Président de la conférence des conciliateurs

Les éléments significatifs de l'année 2023

Au cours de l'année 2023, deux nouvelles conciliatrices ont intégré la Conférence des conciliateurs, à la suite des départs de Madame Cécile Barrois de Sarigny en 2022 et de Monsieur Alain Lacabarats en 2023. Le Conseil d'administration du 26 janvier 2023 a ainsi nommé en qualité de conciliatrice Madame Airelle Niepce, maître des requêtes au Conseil d'État en service détaché. Madame Martine Dhiver, vice-présidente du tribunal administratif de Paris, a également été nommée conciliatrice le 12 septembre 2023 par le Conseil d'administration, portant ainsi la Conférence au nombre maximum de 21 membres.

Éléments statistiques

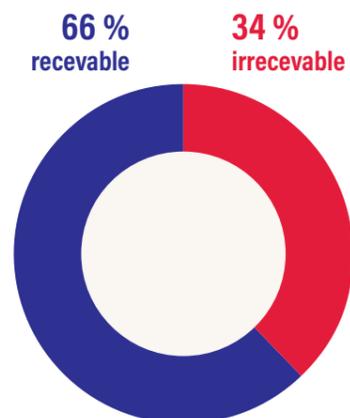
En 2023, la Conférence des conciliateurs a été saisie à 502 reprises, soit une hausse de plus de 27 % en comparaison avec l'année précédente, et de 70 % par rapport à l'année 2021. Il s'agit également du nombre de saisines le plus important depuis sa création en 1992. 67 de ces demandes, 13 % du total des demandes formées, ont nécessité la mise en œuvre de la procédure de conciliation en urgence et exigé un traitement rapide.

133 de ces 502 demandes ont fait l'objet d'un rejet par le président de la Conférence pour cause d'irrecevabilité, en application de l'article R.141-7 du code du sport. 15 ont donné lieu à un rejet pour défaut de régularisation. 16 ont fait l'objet d'un désistement.

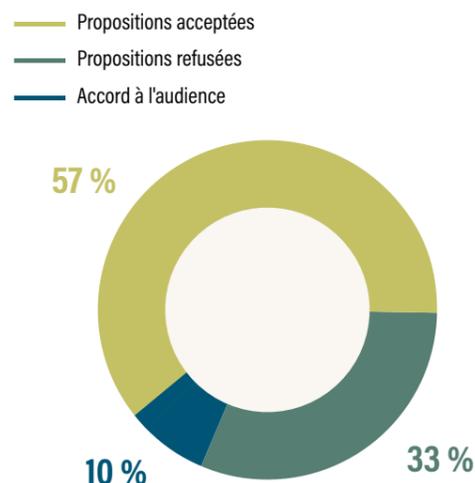
302 demandes ont donné lieu à une audience de conciliation, qui s'est conclue par la signature d'un procès-verbal de conciliation à 29 reprises. L'irrecevabilité de cinq demandes a en outre été constatée lors d'audiences de conciliation. Les autres demandes ont, quant à elles, donné lieu à la formulation d'une proposition. Sur ces 268 propositions formulées, 169 ont fait l'objet d'une acceptation et 99 ont fait l'objet d'une opposition. Ainsi, 198 des 297 litiges recevables ont été résolus, soit un taux de près de 67 %. Parmi ceux pour lesquels l'une des parties s'est opposée à la proposition de conciliation, seuls 24 ont finalement été portés devant les juridictions, soit moins de 8 % des litiges recevables, un pourcentage légèrement inférieur à celui de l'année précédente.

36 demandes de conciliation reçues en 2023 restent, à la date de la rédaction de ce rapport, en cours de traitement (examen de la recevabilité, convoquées pour une audience de conciliation, attente de notification de la proposition de conciliation ou de l'acceptation/opposition des parties) et ne sont pas comptabilisées ici.

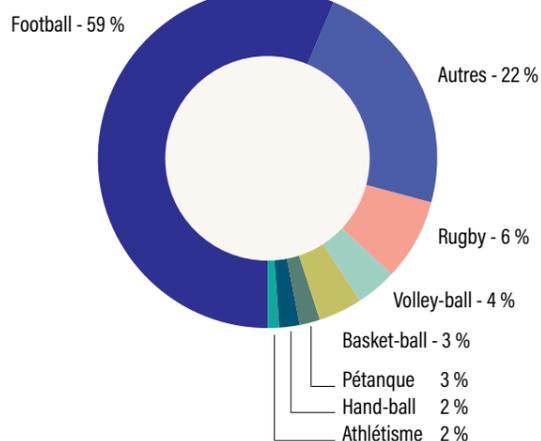
**FIGURE 1 :
RECEVABILITÉ DES DEMANDES**



**FIGURE 2 :
RÉSOLUTION DES LITIGES**



**FIGURE 3 :
DISCIPLINES**



JEAN-PIERRE KARAKUILLO
président de la Chambre arbitrale du sport

La Chambre arbitrale du sport

En 2023, la Chambre arbitrale du sport (CAS) a été saisie de deux nouvelles demandes d'arbitrage. La CAS a par ailleurs poursuivi ses actions de promotion pour développer son activité dans le monde du sport au travers du Comité de l'arbitrage sportif français en réunissant notamment les ligues professionnelles sous l'égide de l'Association nationale des ligues de sport professionnel.



ODILE PIÉRART
Présidente du Comité de déontologie

Le Comité de déontologie

En 2023, la composition du Comité de déontologie a été partiellement renouvelée. Madame Odile Piérart, conseillère d'État honoraire, et Monsieur Damien Coyral, médecin rhumatologue, ont intégré le Comité de déontologie, au titre des personnalités ayant respectivement compétence dans le domaine juridique et dans le domaine médical, pour un mandat courant respectivement jusqu'en 2028 et 2026. Madame Odile Piérart y occupe les fonctions de présidente.

Le Comité s'est réuni à 11 reprises. Conformément au rôle qui lui est dévolu par les dispositions statutaires du CNOSE, il s'est prononcé sur la recevabilité des candidatures déposées pour pourvoir aux postes vacants du Conseil d'administration ainsi qu'à la présidence du CNOSE lors du Conseil d'administration électif du 29 juin 2023. Sur saisine du président du CNOSE, le Comité a également rendu neuf avis et formulé deux propositions relatifs notamment au rôle qui pourrait lui être dévolu, au processus électoral du CNOSE, à sa politique cadeaux, ou encore au comportement d'un membre de la commission des athlètes de Haut niveau.





Rapport de gestion



**MICHEL
CALLOT**
Trésorier Général



**BRUNO
DELOR**
Co-président de
la commission des finances
et président de la
commission d'appel d'offres



**BRIGITTE
SCHLEIFER**
Co-présidente de
la commission des finances



Rapport de gestion

Après deux années successives au cours desquelles ont eu lieu les Jeux Olympiques d'été de Tokyo 2021 et les Jeux Olympiques d'hiver de Pékin 2022, les délégations françaises ont participé à quatre événements majeurs en 2023 (les Jeux Mondiaux de plage à Bali ayant été annulés) :

- Les FOJE d'hiver à Friuli-Venezia-Giulia du 21 au 28 janvier
- Les Jeux Européens à Cracovie du 21 juin au 2 juillet
- Les FOJE d'été à Maribor du 23 au 29 juillet
- Les Jeux Méditerranéens de plage à Héraklion du 9 au 16 septembre

L'année 2023 est la dernière année avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Le CNOSF s'est efforcé à utiliser au mieux ses ressources mais aussi à maintenir ses grands équilibres qu'ils soient opérationnels ou financiers pour délivrer toutes ses actions courantes, tout en préparant l'année exceptionnelle 2024.

Au 31 décembre 2023, les produits d'exploitation, s'élèvent à 27,1 M€ contre 28,1 M€ en 2022.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le programme marketing joint signé avec le COJOP Paris 2024 prévoit que les défenses d'emblèmes et les partenariats olympiques sont gérés et perçus par le COJO. En contrepartie, le CNOSF perçoit une compensation financière (11,5 M€ en 2023 contre 11 M€ en 2022) et des échanges de marchandises liés à l'équipementier ou à des prestations de services proposées par les partenaires du COJO (2 M€ en 2023 contre 3,4 M€ en 2022). Ces variations expliquent principalement la diminution constatée entre 2022 et 2023.

Le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, avec la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) pour trois années de 2023 à 2025 à hauteur de 9,4 M€ pour 2023, confirme son soutien dans la durée aux actions développées par le CNOSF.

Les autres ressources du CNOSF restent constantes.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 26,8 M€ en 2023 contre 27,5 M€ en 2022. Cette baisse s'explique notamment par l'absence de Jeux Olympiques en 2023. Les dépenses des délégations participant aux événements du Haut niveau sont naturellement plus faibles.

Tout en contenant une situation générale inflationniste notamment sur les dépenses de fonctionnement telles que l'énergie, le CNOSF a poursuivi ses actions en faveur de ses membres sur le territoire



**MICHEL
CALLOT**
Trésorier Général

national et à l'international, les actions au profit des CROS, CDOS et CTOS ainsi que les opérations s'inscrivant dans la dimension des grandes causes nationales.

Les dépenses de personnel sont en augmentation du fait du déploiement des actions et des organigrammes projets autour des Jeux Olympiques et du Club France et de la nécessité d'adapter la politique salariale au contexte.

Le pilotage financier tout au long de l'exercice a permis d'optimiser et de constater de nouveaux fonds dédiés sur 2023 pour 1,5 M€ reportables en 2024. Ils résultent notamment d'économies réalisées sur des actions financées par la CPO (dépenses des rassemblements des délégations sportives, redimensionnement d'actions en 2023, report d'actions Gagner en France sur 2024). Ces fonds dédiés complémentaires à ceux déjà présents au 31 décembre 2022 (5,2 M€) doivent permettre de faire face au niveau élevé des dépenses de la délégation pour les Jeux Olympiques 2024 et des actions du projet « Gagner en France ».

Ainsi, le résultat d'exploitation s'établit à 0,3 M€ en 2023 contre 0,6 M€ en 2022.

La stratégie financière qui vise à soutenir les moyens d'actions du CNOSF s'est notamment traduite en 2023 par la poursuite de la mise en place de placements non risqués pour près de 14,3 M€ (comptes à terme et comptes sur livret). En 2023, les placements financiers ont permis de dégager 0,25 M€ de produits financiers tandis qu'en 2022 les produits financiers avaient été essentiellement générés par la vente de devises en USD. Le CNOSF dispose encore de devises acquises en YEN pour les Jeux de Tokyo 2021, mais les conserve du fait du taux de change défavorable depuis l'été 2021.

Le résultat financier reste donc stable à 0,2 M€ entre 2022 et 2023.

Les investissements du CNOSF ont été limités à des projets digitaux indispensables (conciliation, cybersécurité, site et applications web ...), à des travaux urgents et au renouvellement de matériels obsolètes.

Au final, le CNOSF réalise un résultat net de 0,4 M€ pour la 3^e année consécutive. Entre 2021 et 2023, les résultats nets cumulés s'établissent à plus de 1,3 M€ permettant ainsi de renforcer la solidité financière du CNOSF en vue des échéances majeures de l'année 2024.

Perspectives

La fin d'année 2023 se distingue par l'entrée en dialogue ciblé, seule, de la candidature des Alpes françaises aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030. Le CNOSF est pleinement mobilisé pour aboutir positivement à l'obtention de ces Jeux ce qui constituerait une perspective exceptionnelle de pouvoir prolonger la dynamique actuelle.

L'obtention de ces Jeux d'hiver donnerait au CNOSF une visibilité sur sa structure financière à long terme et une stabilité pour les six prochaines années avec la création d'un nouveau programme marketing joint de 2025 à 2030.

C'est dans ce contexte unique, que le CNOSF poursuit son engagement autour des grands chantiers de 2024. Les moyens humains et financiers mis au service des projets phares que sont le Club France à la Villette et la délégation qui participera aux Jeux Olympiques de Paris 2024 sont sans précédent, à la hauteur des enjeux et de la période extraordinaire que le mouvement olympique et sportif traverse.

Le CNOSF investira donc une grande partie de ses réserves constituées au 31 décembre 2023 pour le Club France, lieu unique de célébration des athlètes français mais aussi lieu d'animations sportives et de promotion de la pratique sportive par et avec tous ses membres.

A l'heure de l'émission de ce rapport, les discussions sont en cours avec le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques pour structurer l'usage des fonds dédiés accumulés via les conventions pluriannuelles d'objectifs en faveur de la délégation : l'organisation optimale de la délégation Equipe de France, le déploiement et l'accompagnement du projet « Gagner en France » (billetterie pour l'entourage des athlètes et de l'encadrement, Allez les Bleus, animation & mobilisation des athlètes, communication, ...).

L'été 2024 sera le point d'orgue d'années de préparation et d'investissements des membres et des territoires, des élus, des bénévoles et des collaborateurs afin que les actions et les événements portés par le CNOSF soient un succès collectif pour tout le mouvement olympique et sportif français.



Commissions



BRIGITTE SCHLEIFER
Co-présidente de la commission des finances



BRUNO DELOR
Co-président de la commission des finances

Commission des finances

La commission a vocation à formuler toute proposition en matière financière, notamment en ce qui concerne les processus et les méthodes.

Elle s'est réunie dans le cadre de l'arrêté des comptes, de l'élaboration budgétaire et de l'évolution du règlement financier.



BRUNO DELOR
Président de la commission d'appel d'offres

Commission d'appel d'offres

Treize réunions de la commission d'appel d'offres (CAO) se sont tenues en 2023 au titre des procédures formalisées conduites pour couvrir les besoins d'achat de fournitures, services et travaux du CNOSE relatifs aux dépenses opérationnelles (transport des délégations sportives, aménagement du village olympique, Club France, programme supporters « Allez les Bleus ... ») et au fonctionnement (moyens généraux, communication ...).

La commission a également contribué au renforcement de la démarche achats (mise en place d'un guide achats ...).

Vingt réunions de la commission interne contrat (CIC) se sont également tenues pour sécuriser le choix des prestataires pour les consultations qui ne relèvent pas de la compétence de la CAO.



Comptes annuels 2023 Budget 2024



Comptes annuels / Bilan actif au 31/12/2023

EN €	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Dépréciation	Montant Net	
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	271 554	247 142	24 411	23 000
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL	271 554	247 142	24 411	23 000
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 500 000		2 500 000	2 500 000
Constructions	13 900 000	10 109 090	3 790 909	4 315 321
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 093 082	3 035 894	2 057 188	1 581 964
Immobilisations corporelles en cours	74 235		74 235	414 244
Avances et acomptes				
TOTAL	21 567 318	13 144 985	8 422 332	8 811 529
Immobilisations financières (1)				
Autres titres immobilisés	19 062		19 062	19 062
Prêts				
Autres	18 859		18 859	31 884
TOTAL	37 921	-	37 921	50 947
TOTAL (I)	21 876 794	13 392 128	8 484 666	8 885 476
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 027 279		2 027 279	4 033 987
Autres créances	2 729 450		2 729 450	2 093 521
TOTAL	4 756 729	-	4 756 729	6 127 509
Valeurs mobilières de placement	10 000 000		10 000 000	4 500 000
Disponibilités	12 600 224		12 600 224	19 533 780
Charges constatées d'avance	2 944 649		2 944 649	198 902
TOTAL (II)	30 301 604	-	30 301 604	30 360 191
Frais d'émission d'emprunt (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	52 178 398	13 392 128	38 786 270	39 245 668

(1) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières

18 859 31 884

Comptes annuels / Bilan passif au 31/12/2023

EN €	31/12/2023	31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	862 621	862 621
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation	15 802 664	15 802 664
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	5 542 263	4 836 103
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	383 517	706 159
SITUATION NETTE	22 591 066	22 207 549
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	22 591 066	22 207 549
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	6 888 789	5 653 849
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (II)	6 888 789	5 653 849
Provisions pour risques	193 290	275 211
Provisions pour charges	193 416	179 361
TOTAL PROVISIONS (III)	386 706	454 572
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3 990 012	5 348 508
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 326 700	2 934 112
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		4 521
Autres dettes	1 499 255	2 317 616
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 103 740	324 938
TOTAL DETTES (IV)	8 919 709	10 929 697
Écarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	38 786 270	39 245 668

(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

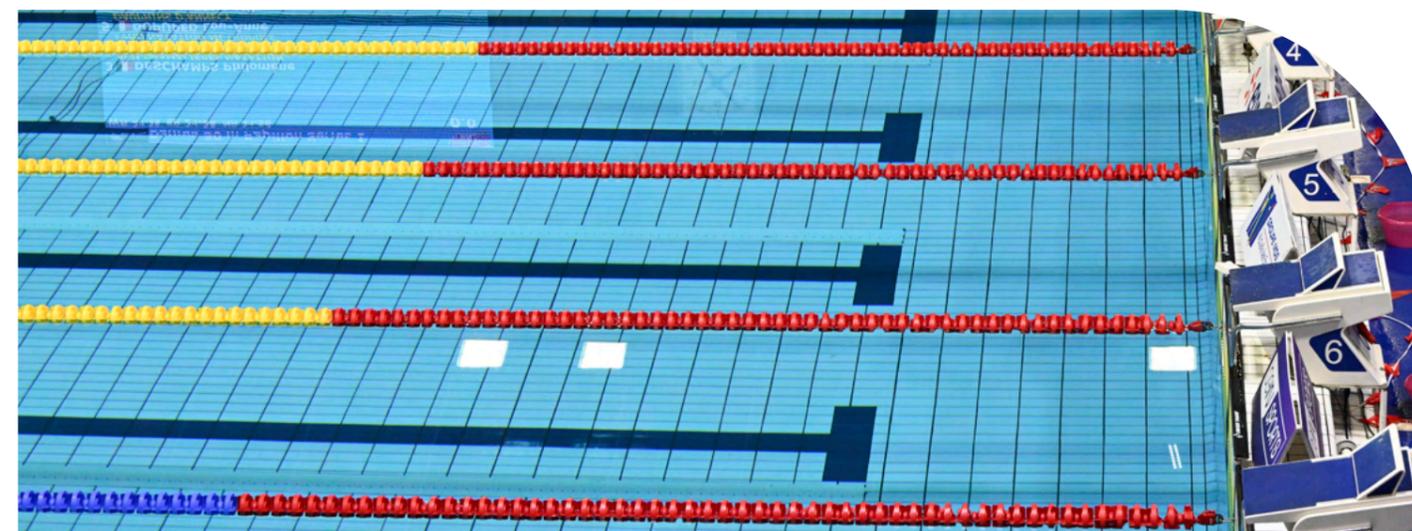
(2) Dont emprunts participatifs

Comptes annuels / Compte de résultat au 31/12/2023

EN €	31/12/2023	31/12/2022
Cotisations	361 080	386 323
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations	14 100 065	15 022 908
<i>dont parrainages</i>	13 874 987	14 811 251
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	11 558 858	11 870 149
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	334 750	76 509
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	479 680	688 630
Utilisations des fonds dédiés	300 166	13 604
Autres produits	293	55 507
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	27 134 894	28 113 633
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	11 548 652	14 725 975
Aides financières	3 240 018	3 094 823
Impôts, taxes et versements assimilés	652 417	475 977
Salaires et traitements	6 082 697	5 547 945
Charges sociales	2 678 923	2 367 313
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	772 901	749 600
Dotations aux provisions	207 344	
Reports en fonds dédiés	1 535 106	178 562
Autres charges	116 258	374 941
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	26 834 319	27 515 139
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	300 574	598 493
Produits financiers de participation		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	252 714	22 729
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		157
Différences positives de change	10 598	285 154
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	263 313	308 040
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	78 372	78 020
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	78 372	78 020
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	184 941	230 020
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	485 516	828 514

Comptes annuels / Compte de résultat au 31/12/2023

EN €	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 049	34 268
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	8 049	34 268
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16 827	- 6 334
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 311	1 669
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	18 138	- 4 664
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 10 089	38 933
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	91 909	161 288
Total des produits (I + III + V)	27 406 258	28 455 942
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	27 022 740	27 749 783
EXCEDENT OU DEFICIT	383 517	706 159
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	-	-
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	-	-

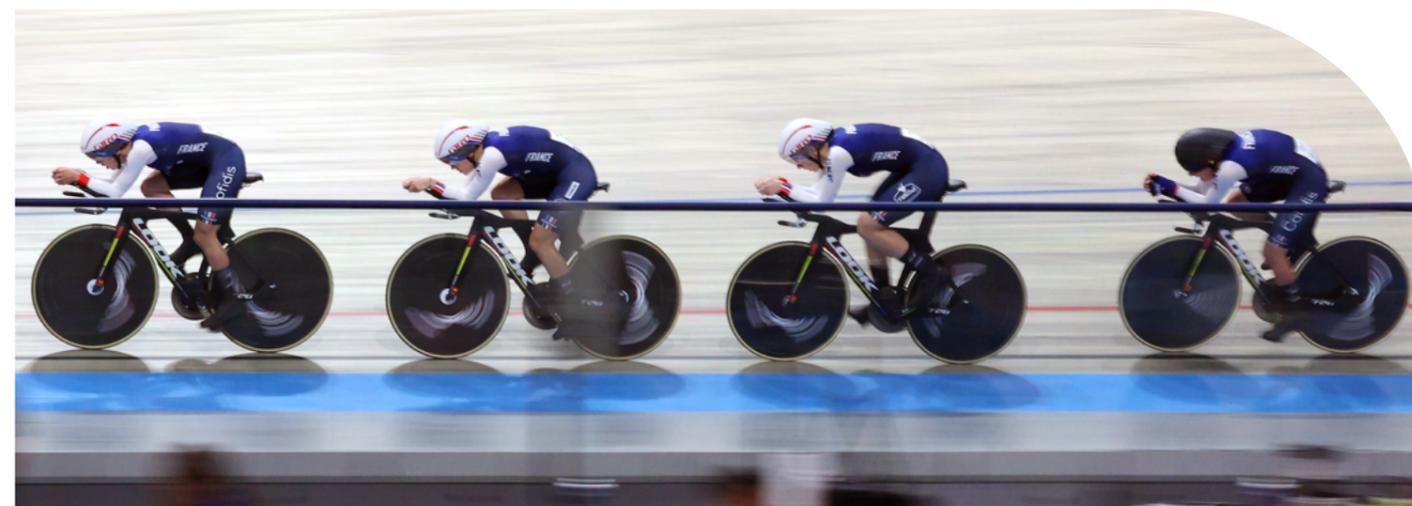


Budgets 2024 en K€

BUDGET COURANT (EN K€)	BUDGET 2024
Programme marketing joint dont VIK	17 433
Fonds de solidarité équipementier	400
Autres activités commerciales	117
Activités commerciales	17 950
Subvention Ministère/CPO	9 400
Subvention CIO/COE	1 764
Subvention OFAJ	971
Subventions diverses	1 106
Subventions	13 241
Cotisations	394
Vie associative	760
Vie associative & divers	1 154
Ressources courantes	32 345
Fonds dédiés	6 474
Total Ressources	38 819
Dotations aux amortissements et provisions	827
Frais financiers	30
Impôts et taxes	749
Autres dépenses (ANS)	1 000
Dépenses contraintes	2 606
Solde disponible	36 213
Frais de personnel	9 130
Elus et Instances exécutives	426
Direction générale, relations institutionnelles, CAHN	534
Transformation économique & Marketing	3 430
Ressources humaines, moyens généraux	1 357
Conciliation	62
Juridique	168
Finances	186
Billetterie	2 506
Direction des systèmes d'information	1 148
Communication & Evenementiel & Culture Olympique	1 824
Grandes causes nationales	490
Services aux membres et aux territoires	608
Relations internationales	1 905
Pôle Olympique et Sport de Haut-Niveau	12 440
Dépenses Pôles	36 213
Résultat courant prévisionnel	0

Budgets 2024 en K€

CLUB FRANCE (EN K€)	BUDGET 2024
Billetterie	1 072
Commercialisations (hospitalités, locations d'espaces)	5 365
Autres recettes commerciales	1 265
Financements publics (Ministère, ANS)	1 499
Autofinancement CNOSF	4 600
Recettes	13 801
Fonctionnement général (pilotage, volontaires, location, communication,...)	2 559
Dispositif d'accès	435
Sécurité, médical	2 389
Hébergement, restauration	706
Aménagements grande Hall	2 844
Aménagements extérieurs, archifolies	2 636
Hospitalités	1 998
Frais de production divers	420
Dépenses	13 986
Enveloppe d'aléas	1 115
Solde net Club France	- 1 300



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association Comité national olympique et sportif français,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité national olympique et sportif français relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des provisions pour risques et charges et les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fait à Limoges, le 5 avril 2024
Le commissaire aux comptes

Auditeurs associés
Philippe BORDERE

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association Comité national olympique et sportif français,

En notre qualité de commissaire aux comptes du Comité national olympique et sportif français, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'organe délibérant

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nature de la convention : Conformément aux dispositions de l'article 11 de vos statuts, une rémunération est versée à certains dirigeants du CNOSF.

Personne concernée : Mme Brigitte Henriques, présidente du Comité national olympique et sportif français jusqu'au 29 juin 2023

L'assemblée générale du 15 septembre 2021, sur proposition du Conseil d'administration, a ratifié la rémunération de la Présidente du Comité national olympique et sportif français fixée à 9 000 euros bruts mensuels. A ce titre, le Comité national olympique et sportif français enregistre une charge de 57 411 euros bruts dans les comptes clos le 31/12/2023.

Personne concernée : Madame Astrid Guyart, secrétaire générale du Comité national olympique et sportif français

L'assemblée générale du 8 mars 2022, sur proposition du Conseil d'administration, a ratifié la rémunération de la secrétaire générale adjointe du Comité national olympique et sportif français fixée à 2 500 euros bruts mensuels. A ce titre, le Comité national olympique et sportif français enregistre une charge de 30 000 euros bruts dans les comptes clos le 31/12/2023.

Fait à Limoges, le 5 avril 2024
Le commissaire aux comptes

Auditeurs associés
Philippe BORDERE




Administratrices et Administrateurs du CNOSF



NADIR
ALLOUACHEBERNARD
AMSALEMMICHEL
BACZYKJAMES
BLATEAUEMMANUELLE
BONNET-
OULALDJJEAN-MICHEL
BRUNMICHEL
CALLOTLUC
CHABROLBETTY
CHARLIERSOPHIE
CHIPONEVELYNE
CIRIEGIJEAN-MICHEL
CLEROYMICHEL
DARCYJEAN-LUC
DENÉCHAUJOËL
DHUMEZGUY
DRUTCHRISTIAN
DULLINGILLES
ERBCHARLES
FERREIRAMAURICETTE
FEUILLASMARTIN
FOURCADEOLIVIER
GIRAULTCÉDRIC
GOSSEROMAIN
GIROUILLEASTRID
GUYARTSTÉPHANE
HATOTDAVID
LAPPARTIENTLISE
LEGRANDMARIE-AMÉLIE
LE FURSYLVIE
LE MAUXPHILIPPE
MANASSEROERIC
MONNINPATRICE
MARTINVÉRONIQUE
MOREIRASARAH
OURAHMOUNENATHALIE
PÉCHALATSÉBASTIEN
POIRIERMARIE-
FRANÇOISE
POTEREAUJEAN-
CHRISTOPHE
ROLLANDDIDIER
SEMINETBRIGITTE
SCHLEIFERJEAN-PIERRE
SIUTATÉRIC
TANGUYLUC
TARDIFDAVID
TEBIBANNE
TOURNIER-
LASSERVECHRISTIAN
VANDENBERGHEMICHEL
VIONGUISLAINE
WESTELYNCKJEAN
ZOUNGRANA

Fédérations & membres associées



Les fédérations et membres associés

FÉDÉRATIONS OLYMPIQUES



FÉDÉRATIONS NATIONALES SPORTIVES



FÉDÉRATIONS MULTISPORTS ET AFFINITAIRES



FÉDÉRATIONS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES



MEMBRES ASSOCIÉS





Le Comité National Olympique et Sportif Français remercie ses partenaires pour leur engagement.

Partenaires Mondiaux



Partenaires Premium



Partenaires Officiels





CNOSF

Maison du sport français
1 avenue Pierre de Coubertin
75640 Paris Cedex 13
01 40 78 28 00

franceolympique.com

